



INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE
AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

2003-2004

Le contenu de cette publication a été colligé par
Jonathan Maheu du Secrétariat aux affaires autochtones
à partir des données fournies par les ministères et organismes
du gouvernement du Québec concernés.

Conception de la page couverture : Oxygène communication
Édition : Secrétariat aux affaires autochtones, Direction des services à la clientèle

Ce document est aussi disponible en anglais sous le titre
*List of Financial Aid Programs for Individuals, Firms
and Organizations 2003-2004*

Dans le présent document, la forme masculine est utilisée sans discrimination.

ISBN 2-550-43424-2
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2004
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2004

Photo couverture : collection MEQ, Claudette Fontaine

© Gouvernement du Québec, 2004

PRÉSENTATION

Le présent inventaire contient un résumé des programmes et services du gouvernement du Québec destinés à la création d'emplois, ainsi qu'au développement économique et communautaire. Bien que ces programmes et services s'adressent à l'ensemble des Québécois, ce résumé a été conçu à l'intention des Autochtones qui souhaitent principalement démarrer, développer ou relancer leur entreprise. Il s'agit donc d'un outil d'information essentiel, élaboré à l'intention des travailleurs autonomes et des petites et moyennes entreprises qui cherchent à connaître les programmes d'aide existants et leurs modalités et critères d'admissibilité.

Ceux et celles qui souhaitent consulter la version électronique, maintenue à jour, des renseignements contenus dans le résumé des programmes et services sont invités à consulter la section « Programmes et services » du site Web du Secrétariat aux affaires autochtones, à l'adresse suivante : www.saa.gouv.qc.ca . On peut aussi obtenir de plus amples renseignements en communiquant avec les coordonnatrices et les coordonnateurs des différents programmes gouvernementaux.

LISTE DES TABLEAUX

Conseil des arts et lettres du Québec.....	1
Investissement Québec.....	2
Ministère de la Culture et des Communications.....	3
Ministère de la Santé et des Services sociaux.....	6
Ministère de la Sécurité publique.....	7
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.....	11
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Famille.....	14
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Famille – Famille.....	15
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Famille – Secrétariat à l'action communautaire autonome.....	16
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Famille – Solidarité sociale.....	17
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Famille – Services de garde.....	19
Ministère de l'Environnement.....	20
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir – Secrétariat au loisir et au sport.....	28
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.....	32
Ministère du Conseil exécutif – Secrétariat à la jeunesse.....	44
Ministère du Conseil exécutif – Secrétariat aux affaires autochtones.....	45
Ministère du Conseil exécutif – Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.....	47
Ministère du Développement économique et régional – Industrie et commerce.....	48
Ministère du Développement économique et régional – Régions.....	65
Ministère du Développement économique et régional – Tourisme.....	70

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Conseil des arts et des lettres du Québec - Coordonnateur : Gaétan Gosselin (418) 528-2886

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programmes de bourses pour les artistes professionnels		<p>Soutenir les artistes des disciplines artistiques suivantes :</p> <p>Danse, arts multidisciplinaires, théâtre, arts du cirque, musique, chanson, littérature, arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art, architecture.</p>	<p>Volet 1 : Recherche et création.</p> <p>Volet 2 : Avant-scène (danse, arts multidisciplinaires, arts du cirque, accueil d'artistes en résidence (arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art, architecture); spectacles littéraires (littérature); commande d'oeuvres (théâtre, musique).</p> <p>Volet 3 : Soutien à la carrière (perfectionnements, studios et ateliers-résidences, déplacements, bourses de carrière).</p>	Posséder deux années de pratique professionnelles.
		Hyperlien :	Description	
		Adresse		
		www.calq.gouv.qc.ca		
			Bienvenue au Conseil des arts et des lettres du Québec	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Investissement Québec

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme favorisant le financement de l'entrepreneuriat collectif	Service d'accueil et d'information 1 866 870-0437	Favoriser la création, le maintien et le développement des entreprises de l'économie sociale en accordant une aide financière aux organismes sans but lucratif, aux entreprises coopératives. Les filiales de coopératives sont également admissibles.	L'aide financière sera accordée à une entreprise admissible en démarrage, ayant un projet de développement ou d'expansion ou ayant un besoin de consolidation.	
<hr style="border-top: 1px dashed #000;"/>				
<u>Hyperlien :</u>				
Adresse			Description	
<hr style="border-top: 1px dashed #000;"/>			<hr style="border-top: 1px dashed #000;"/>	
www.invest-quebec.com/fr/que/doc/entrepreneuriat.jsp			Investissement Québec - Centre de documentation - Entrepreneuriat collectif	
Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale	Service d'accueil et d'information 1 866 870-0437	Favoriser la création, le maintien et le développement des entreprises de l'économie sociale en accordant une aide financière pour soutenir la capitalisation des organismes sans but lucratif ou des entreprises coopératives.	L'aide financière sera accordée à une entreprise admissible en démarrage, ayant un projet de développement ou d'expansion.	
<hr style="border-top: 1px dashed #000;"/>				
<u>Hyperlien :</u>				
Adresse			Description	
<hr style="border-top: 1px dashed #000;"/>			<hr style="border-top: 1px dashed #000;"/>	
www.invest-quebec.com/fr/que/doc/capitalisation.jsp			Investissement Québec - Centre de documentation - Programme de capitalisation	
Financement PME	Service d'accueil et d'information 1 866 870-0437	Accompagner les entreprises dans leur développement en leur garantissant du financement pour leurs projets, de pair avec les institutions financières, ou en leur offrant un prêt à terme.		Le montant minimal de l'aide financière est fixé à 50 000 \$ et la durée maximale du financement est de 10 ans.
<hr style="border-top: 1px dashed #000;"/>				
<u>Hyperlien :</u>				
Adresse			Description	
<hr style="border-top: 1px dashed #000;"/>			<hr style="border-top: 1px dashed #000;"/>	
www.invest-quebec.com/fr/que/doc/garantie_pme.jsp			Investissement Québec - Centre de documentation - Financement - PME	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère de la Culture et des Communications - Jean Bissonnette (418) 295-4979

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programmes de soutien et d'aide financière visant les équipements culturels, la concertation régionale et locale, les arts et les lettres, la culture et l'éducation, la culture et le loisir, le patrimoine et la muséologie.	Directions régionales du ministère de la Culture et des Communications Coordonnées des directions régionales : www.mcc.gouv.qc.ca/region/drmcc	Voir le site Internet du ministère	Voir le site Internet du ministère	Voir le site Internet du ministère

	<u>Hyperlien :</u>			
	Adresse		Description	

	www.mcc.gouv.qc.ca/programme/programme.htm#inforoutes			

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère de la Culture et des Communications - Jean Bissonnette (418) 295-4979

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Soutien aux radios autochtones (PARA)	<p>Directions régionales du ministère de la Culture et des Communications</p> <p>Coordonnées des directions régionales : www.mcc.gouv.qc.ca/ region/drmcc</p>	<p>Consolider l'organisation et le fonctionnement des radios locales, premier service local d'information et de communication. À cet égard, le programme veut aider les radios à bien structurer leur organisation, à renforcer la compétence de l'équipe de production, et à rendre les infrastructures plus fonctionnelles.</p> <p>Inciter les radios à entretenir entre elles des échanges de programmes et d'expertise.</p> <p>Favoriser l'usage des langues des communautés autochtones, créant ainsi un environnement propice à l'épanouissement culturel des collectivités.</p>	<p>Sont admissibles au programme les radios autochtones locales ou leurs mandataires (Conseils de bande, Corporations municipales), et les sociétés autochtones de communication oeuvrant au niveau de l'ensemble des radios locales d'une nation. Les radios doivent être en ondes depuis au moins un an. Une seule radio par localité peut bénéficier d'une subvention.</p> <p>Les radios locales voulant se qualifier pour une subvention doivent produire et s'engager à produire au moins 12 heures par semaine d'émissions d'information locale et d'émissions culturelles.</p>	<p>L'aide au fonctionnement :</p> <p>Une subvention d'un montant maximal de 10 000 \$ est accordée aux stations de radio dont le budget annuel, sans la contribution du ministère, est de moins de 70 000 \$.</p> <p>Un montant de 2 000 \$ est soustrait à la subvention mentionnée cidessus pour chaque tranche de 5 000 \$ s'ajoutant au budget de départ (70 000 \$).</p> <p>La subvention de fonctionnement ne devra toutefois pas dépasser 50 % du budget de fonctionnement normal de la radio.</p> <p>Une station de radio dont le budget dépasse 90 000 \$, sans la contribution du ministère n'est pas admissible à l'aide au fonctionnement.</p> <p>L'aide aux projets spécifiques :</p> <p>L'aide aux projets spécifiques s'adresse aux sociétés de communication. Ces dernières doivent soumettre une demande afin d'aider les radios locales à mieux s'organiser, à bénéficier d'une formation adéquate, à améliorer leur financement, à échanger des programmes entre elles, à partager ou acquérir de nouveaux savoir-faire (entre autres par des activités liées aux nouvelles technologies de l'information), à se conformer à la réglementation canadienne en matière de radiodiffusion et aux législations québécoises.</p> <p>Le montant de la subvention pour un projet spécifique est fonction du solde disponible au</p>

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère de la Culture et des Communications - Jean Bissonnette (418) 295-4979

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
				budget du PARA après l'attribution des subventions de fonctionnement, ainsi que de la nature et de la quantité des demandes soumises. L'aide financière ne peut excéder 90 % du coût total du projet.
	<u>Hyperlien :</u>			
	<u>Adresse</u>	<u>Description</u>		
	www.mcc.gouv.qc.ca/programme/para.htm			

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère de la Santé et des Services sociaux - Coordonnateur : Jean-Maurice Paradi (418) 266-8740

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de soutien aux organismes communautaires	<p>Les régies régionales de la santé et des services sociaux pour les organismes régionaux et locaux</p> <p>Le ministère de la Santé et des Services sociaux pour les organismes nationaux</p>	<p>Reconnaître et promouvoir l'action des organismes communautaires.</p> <p>Offrir le soutien et l'information nécessaires aux organismes communautaires.</p> <p>Accorder un soutien financier aux organismes communautaires.</p>	<p>Pour être admissibles au programme, les organismes doivent répondre aux critères suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - être une personne morale constituée en vertu d'une loi du Québec à des fins non lucratives, dont les affaires sont gérées par un conseil d'administration composé majoritairement de personnes utilisant les services de l'organisme ou de membres de la communauté qu'il dessert, et dont les objets et les activités sont liés au domaine de la santé et des services sociaux; - avoir des règlements généraux dûment approuvés en assemblée générale; - avoir des activités qui s'inscrivent dans la structure d'accueil du programme (voir la brochure du programme à l'adresse électronique ci-dessous). 	<p>Conformité des activités de l'organisme aux objets de sa charte.</p> <p>Contribution de la communauté à la réalisation des activités.</p> <p>Dynamisme et engagement de l'organisme dans son milieu, concertation avec les ressources du milieu.</p> <p>Réponse aux besoins du milieu.</p> <p>Mise sur pied de solutions concrètes, capacité de l'organisme à joindre les personnes et importance de la participation aux activités.</p> <p>Démonstration d'un fonctionnement démocratique.</p> <p>Démonstration d'une gestion saine et transparente.</p> <p>Capacité de diversifier ses sources de financement.</p>

<u>Hyperlien :</u>				
Adresse			Description	
www.msss.gouv.qc.ca/acrobat/fr/document/publi_g/guides/fr-guide-III.pdf			Brochure explicative et formulaire d'inscription (aller dans " Publications gratuites ")	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère de la Sécurité publique - Coordonnateur : Michel Bolduc (418) 528-6836

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de mobilisation des collectivités	Danièle Desmeules Service de la prévention de la criminalité et de la sécurité privée Tél : (418) 646-8855	Aider les collectivités à élaborer et à mettre en oeuvre des solutions locales aux problèmes contribuant à la criminalisation et à la victimisation et touchant particulièrement les enfants, les adolescents, les femmes et les Autochtones. Il s'applique également à accroître la sensibilisation et le soutien du public en ce qui a trait aux démarches efficaces de prévention du crime.	Les organismes admissibles sont principalement des organisations et des associations professionnelles sans but lucratif. Les activités subventionnées peuvent servir à évaluer des besoins, à mobiliser, à sensibiliser. Toutefois, les activités axées sur la répression du crime ou la réinsertion sociale des personnes contrevenantes ne sont pas subventionnées. Les organismes admissibles sont sollicités au moins une fois par année et une date de tombée pour la soumission des projets est fixée lors de la sollicitation. Les organismes qui désirent être ajoutés à la liste de sollicitation peuvent communiquer avec la responsable.	Les projets soumis doivent avoir une durée maximale d'un an et l'aide accordée ne pourra dépasser 50 000 \$ par année.

<u>Hyperlien :</u>			<u>Description</u>	
<u>Adresse</u>			<u>Description</u>	
www.msp.gouv.qc.ca/prevention			Site Internet du ministère de la Sécurité publique	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère de la Sécurité publique - Coordonnateur : Michel Bolduc (418) 528-6836

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme Fonds d'investissement dans la prévention du crime	Jean-François Boucher Service de la prévention de la criminalité et de la sécurité privée Tél : (418) 644-5369	Recenser et appuyer financièrement un nombre limité de projets-pilotes ou de modèles communautaires prometteurs et novateurs de prévention du crime et mener des évaluations indépendantes de ces modèles pour déterminer les principales composantes des programmes qui fournissent de bons résultats et la mesure dans laquelle ils peuvent être exportables dans d'autres villes ou régions.	Les organismes admissibles sont les organismes nationaux, provinciaux, municipaux, autochtones, communautaires ou professionnels sans but lucratif, les établissements d'enseignement, les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et régionaux, les organismes à but non lucratif du secteur privé et les associations du secteur des affaires. Les contributions financières annuelles peuvent atteindre 500 000 \$ pendant cinq années consécutives.	L'organisme requérant doit soumettre une lettre d'intention d'un maximum de cinq pages décrivant le projet proposé, la clientèle et les objectifs visés, le budget estimé et le budget demandé, les partenaires et l'échéancier.

		<u>Hyperlien :</u> Adresse	<u>Description</u>	

Programme de partenariat en prévention du crime	Jean-François Boucher Service de la prévention de la criminalité et de la sécurité privée Tél : (418) 644-5369	Soutenir financièrement la conception, la mise à l'essai et la diffusion d'outils visant à aider les collectivités à évaluer leurs besoins et leurs ressources, l'élaboration de banques de renseignements et de ressources qui facilitent la participation locale et qui pourraient être utilisées dans d'autres villes ou régions.	Les organisations et les associations professionnelles sans but lucratif, ainsi que toute autre organisation non gouvernementale contribuant à la prévention de la criminalité. Les subventions peuvent atteindre 200 000 \$ par année pendant un maximum de trois années consécutives et ne pas représenter la totalité des frais admissibles d'un projet.	Les requérants doivent bien préciser dans leur proposition la ou les problématiques criminelles, démontrer clairement qu'il existe un lien plausible entre les facteurs de risque recensés et le projet proposé, indiquer clairement les buts et les objectifs visant à résoudre le ou les problèmes, démontrer l'intérêt qu'ils portent aux partenariats élargis et multisectoriels, élaborer une stratégie de communication décrivant de quelle façon l'information sera partagée et échangée.

		<u>Hyperlien :</u> Adresse	<u>Description</u>	

www.msp.gouv.qc.ca/prevention				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: **3**

Ministère de la Sécurité publique - Coordonnateur : Michel Bolduc (418) 528-6836

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
BAC/MSP	Jean-François Boucher Service de la prévention de la criminalité et de la sécurité privée Tél : (418) 644-5369	Subventionner des projets spécifiques en prévention de la criminalité en fonction de certaines problématiques tant de sécurité publique que du secteur des assurances (vandalisme, vol par effraction dans les résidences, etc.). La particularité de ce programme est de miser sur la prévention situationnelle plutôt que le développement social comme c'est le cas avec les autres programmes de financement du ministère de la Sécurité publique en prévention de la criminalité.	Les organismes sans but lucratif locaux ou régionaux dont un des mandats est la prévention de la criminalité, les municipalités et les services de police.	

<u>Hyperlien :</u>				
<u>Adresse</u>			<u>Description</u>	

www.msp.gouv.qc.ca/prevention				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère de la Sécurité publique - Coordonnateur : Michel Bolduc (418) 528-6836

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de financement issu des produits de la criminalité	Sylvie Ferron Service de la prévention de la criminalité et de la sécurité privée Tél : (418) 646-6230	Accorder une aide financière aux organismes communautaires oeuvrant notamment auprès de la jeunesse pour la réalisation d'un projet de prévention de la criminalité lié à l'une des thématiques entérinées par le Comité interministériel de soutien aux différents programmes de financement en prévention de la criminalité.	Un organisme communautaire dont le mandat principal est la prévention de la criminalité, notamment auprès de la jeunesse et qui satisfait aux conditions suivantes : - Il est un organisme sans but lucratif légalement constitué ou reconnu en vertu d'une loi du Québec et ses activités se déroulent au Québec. - Ses activités se déroulent au Québec depuis plus de deux ans. - Ses sources de financement sont variées et l'organisme a fait la démonstration d'une saine gestion. - Ses activités favorisent la participation de bénévoles. - Ses activités principales s'inscrivent dans l'un des deux types d'intervention suivants : a) la réduction de la vulnérabilité des personnes, notamment les jeunes, face aux problèmes sociaux générateurs de délinquance et de criminalité, dont la toxicomanie; b) la responsabilisation, tant individuelle que collective, à l'égard des comportements antisociaux.	

			Hyperlien :	
			Adresse	Description

			www.msp.gouv.qc.ca/prevention	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation - Coordonnateur : Yvon Laviolette (418) 380-2100, poste 3039

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de financement de l'agriculture	La Financière agricole	<p>Favoriser le développement des entreprises du secteur agricole.</p> <p>Faciliter l'achat d'entreprises et la construction de bâtiments.</p> <p>Aider à l'amélioration des entreprises et à la consolidation des dettes.</p> <p>Contribuer au financement des opérations.</p>	<p>Agriculteur</p> <p>Aquaculteur</p> <p>Mariculteur</p>	Prêts garantis à des taux d'intérêt avantageux.
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>				
		<u>Hyperlien :</u>	<u>Description</u>	
		<u>Adresse</u>		
		www.financiereagricole.qc.ca/fr/fina/prog_fina_agri.pdf	Site Internet de La Financière agricole	
Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région	MAPAQ	<p>Soutenir les services-conseils et l'établissement.</p> <p>Apuyer le développement et l'adaptation de l'agriculture et de l'agroalimentaire.</p>	Entreprises ou regroupements d'entreprises agricoles ou agroalimentaires.	Critères propres à chacun des volets.
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>				
		<u>Hyperlien :</u>	<u>Description</u>	
		<u>Adresse</u>		
		www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/program/program.htm	Informations sur le site Internet du MAPAQ	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation - Coordonnateur : Yvon Laviolette (418) 380-2100, poste 3039

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Aide à la relève	La Financière agricole	Protéger les entreprises contre les hausses du taux d'intérêt. Offrir une aide à l'établissement.	Entreprises agricoles, aquacoles ou maricoles comptant au moins un exploitant âgé de 18 à 40 ans.	Prêts garantis selon l'un ou l'autre des volets du programme. Subvention à l'établissement.

Hyperlien :				
Adresse			Description	
www.agr.gouv.qc.ca/frdt/formation/dossspec/aideetab.htm			Informations dans le site Internet du MAPAQ	
www.financiereagricole.qc.ca			Le site Internet de La Financière agricole du Québec	
Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	MAPAQ	Améliorer la rentabilité, la diversification et la polyvalence des entreprises du secteur de la capture et de la transformation des produits marins. Accroître et diversifier la production, améliorer la rentabilité des entreprises aquacoles.	Toutes les entreprises et tous les regroupements d'entreprises des secteurs des pêcheries et de l'aquaculture commerciales. Le conseil de bande autochtone ayant son bureau administratif au Québec.	Obtention des permis exigés. Mise de fonds du promoteur. Retombées d'importance du projet. Projet s'inscrivant dans un plan de développement.

Hyperlien :				
Adresse			Description	
www.agr.gouv.qc.ca/teleservices/programmes.html				
Financement de la pêche commerciale	MAPAQ	Diversifier et maintenir les activités liées à la prise ou à la récolte de produits marins par l'obtention de prêts ou de garanties de prêts. Soutenir le regroupement, le transfert ou l'acquisition d'entreprises de pêche commerciale.	Être enregistré au Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec.	La qualité de la gestion de l'entreprise, sa situation financière et ses perspectives de rentabilité qui assurent sa viabilité et sa pérennité.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation - Coordonnateur : Yvon Laviolette (418) 380-2100, poste 3039

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Appui financier à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	MAPAQ	Développer le secteur par la réalisation de projets concertés provenant des partenaires du Réseau pêches et aquaculture Québec	Réseau pêches et aquaculture Québec; Tables filières ou groupes de travail reconnus par le réseau. Tables de concertation.	Projet inscrit dans le plan de développement du Réseau, de la table filière ou du groupe de travail. Projet qui a une incidence marquée sur l'accroissement de la concertation entre les partenaires du secteur.

		<u>Hyperlien :</u>		
		<u>Adresse</u>	<u>Description</u>	

Soutien financier aux associations nationales du secteur des pêches et de l'aquaculture	MAPAQ	Appuyer la représentation adéquate des intérêts du secteur en soutenant les associations nationales, notamment dans la réalisation de plans stratégiques nationaux.	Associations nationales reconnues.	Figurer sur la liste des associations nationales reconnues par le ministère.

		<u>Hyperlien :</u>		
		<u>Adresse</u>	<u>Description</u>	

Appui à la diversification et à la transformation en agriculture et en agroalimentaire dans les régions ressources	MAPAQ	Soutenir le potentiel économique des régions ressources. Créer et maintenir un environnement global favorable à la création d'emplois.	Entreprises et regroupements agricoles ou agroalimentaires situés dans les régions ressources.	Conformité aux normes environnementales. Impact économique du projet, notamment en ce qui a trait aux emplois créés.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Famille - Coordonnateur : Joseph-Marc Laforest (418) 643-8402

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Fonds d'aide à l'innovation et à l'expérimentation	Georges Leclerc Direction du fonds québécois d'initiatives locales (FQIS) Direction générale de la planification et des services aux citoyens Tél. : (418) 643-1109	Soutenir l'expérimentation, l'innovation ou la recherche dans les domaines de la formation professionnelle, de la sécurité du revenu et de l'aide à l'emploi et à la famille en offrant une aide financière à des organismes qui oeuvrent dans le champ de responsabilité du ministère et dont les activités sont jugées d'un intérêt certain par rapport à la mission du ministère. L'aide est ponctuelle et non récurrente.	Organismes à but non lucratif. Est aussi admissible un établissement ou un organisme du réseau des affaires sociales, un établissement d'enseignement reconnu ou une municipalité qui a pour mission principale de venir en aide à la clientèle du ministère dans les domaines de la formation professionnelle, de la sécurité du revenu et de l'aide à l'emploi.	Les projets sont examinés en fonction des critères suivants : - pertinence du projet par rapport aux responsabilités du ministère; - caractère novateur ou expérimental du projet; - complémentarité avec les projets du ministère; - capacité de l'organisme à assurer une saine gestion du projet; - démonstration de la viabilité de l'organisation.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Famille - Famille

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Aide aux parents pour leurs revenus de travail (APPORT)	Personnel des bureaux du MESSF Téléphone sans frais : 1 800 643-4721 ou tout autre Centre local d'emploi (CLE) au Québec.	Permettre aux ménages à faible revenu d'obtenir un supplément au salaire gagné. Ce supplément s'obtient en fin d'année, sur la base de la déclaration des revenus fournie.	Pour être admissible au programme APPORT, tous les critères suivants doivent être respectés durant l'année : - avoir au moins un enfant à charge; - avoir des revenus minimaux de 100 \$ sous forme de revenus de travail, ou de prestations d'assurance-emploi pour congé de maternité ou pour congé parental, ou de l'Allocation de maternité (PRALMA); - avoir des biens et de l'avoir liquide ne dépassant pas 45 000 \$ pour un locataire et 90 000 \$ pour un propriétaire-occupant; - résider au Québec et être légalement autorisé à demeurer au Canada.	Le total des revenus bruts annuels, y inclus les revenus de travail ou les revenus considérés comme tels, doit être inférieur à 21 820 \$ pour une famille biparentale ou à 15 330 \$ pour une famille monoparentale. Les revenus de travail ou les revenus considérés comme tels peuvent provenir : - d'un salaire; - d'un travail autonome; - de commissions; - de prestations d'assurance-emploi pour congé de maternité ou pour congé parental; - de l'Allocation de maternité (PRALMA). Pour les familles prestataires de l'assistance-emploi qui ont des revenus de travail ou des revenus considérés comme tels, la prestation APPORT s'ajoute aux prestations d'assistance-emploi.

Hyperlien :

Adresse

www.messf.gouv.qc.ca

Description

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Famille - Secrétariat à l'action communautaire autonome

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de soutien financier aux organismes communautaires	Maryse Lemieux Tél. : (418) 646-9270 ou 1 800 577-2844	Le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec soutient les organismes et les regroupements d'organismes dans le respect de leur mission et de leur intervention par les programmes de soutien à la défense collective des droits et de soutien aux organismes et regroupements sans port d'attache. Le Secrétariat vise également au développement du milieu communautaire autonome par le Programme de Soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome.	Le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec veut, de façon prioritaire, contribuer à la réalisation de la mission des organismes ou des regroupements d'organismes dont la mission unique ou principale s'inscrit dans le champ de la défense collective des droits. Par ailleurs, les organismes communautaires de tous les secteurs peuvent soumettre une demande dans le cadre du programme de soutien aux projets de développement.	Pour être admissible, il faut : être un organisme sans but lucratif légalement constitué ou reconnu en vertu d'une loi du Québec, dont les activités se déroulent au Québec; être issu de la communauté et soutenu par cette dernière; effectuer, entre autres, des activités communautaires dans le secteur d'activité visé par la demande pour les programmes de soutien à la défense collective des droits. Pour le programme de soutien aux organismes et regroupements sans port d'attache, seuls ceux déjà soumis peuvent déposer une demande.
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>				
<u>Hyperlien :</u>			<u>Description</u>	
<u>Adresse</u>				
www.messf.gouv.qc.ca/français/saca/programme/index.htm			Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA)	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Famille - Solidarité sociale

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	Monique Caron Secrétaire générale Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (OSRCPC) 2700 boul. Laurier Édifice Champlain Bureau 1110 (1er étage) Ste-Foy, Qc, G1V 4K5 Tél.: (418) 643-7300 Télécopieur: 418-643-6803	Assurer que la chasse, la pêche et le piégeage demeurent des activités durables et viables pour la nation crie. Permettre que ces activités traditionnelles constituent un mode de vie convenable pour les Cris, en garantissant à ceux qui les choisissent une mesure de sécurité économique compatible avec les conditions existantes.	En vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), tous les bénéficiaires cris demeurant sur le territoire de la Baie-James peuvent s'inscrire au programme. Toutefois, un prestataire ne peut cumuler les prestations du présent programme avec celles de la sécurité du revenu des Indiens ou celles de tout autre programme de revenu annuel garanti d'application générale au Québec.	Les allocations sont versées à des unités (ménages) qui peuvent être constituées d'un adulte seul ou de deux adultes avec ou sans enfants. Pour être admissible, le chef de l'unité doit consacrer plus de temps aux activités de récolte qu'à toute autre activité, au minimum 120 jours et au maximum 240 jours par année de programme (juillet à juin).

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Famille - Solidarité sociale

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Solidarité jeunesse	Nikolas Ducharme Directeur Tél : (418) 644-6997	Permettre aux participants du programme Solidarité jeunesse (SJ) d'acquérir une autonomie personnelle, sociale et professionnelle par le biais d'un processus d'orientation et d'accompagnement personnalisé. Permettre aux participants, avec l'aide et l'appui des partenaires signataires du protocole, d'établir et de réaliser leur plan d'action personnalisé vers l'autonomie.	Le programme Solidarité jeunesse s'adresse aux moins de 25 ans admissibles et aux premiers demandeurs à l'assistance-emploi. Il est destiné à des jeunes aux prises avec des problématiques multiples (cumul d'échecs liés à de mauvaises expériences scolaires ou sur le marché du travail, effets de la pauvreté intergénérationnelle).	La Sécurité du revenu (MESSF) est l'organisme responsable de déterminer l'admissibilité d'une personne à Solidarité jeunesse. Pour être admis à Solidarité jeunesse, un individu doit répondre aux conditions suivantes : a) déposer une demande d'aide financière à la Sécurité du revenu et être admissible au programme d'assistance-emploi ou, exceptionnellement, être prestataire de la sécurité du revenu; b) être sans contraintes à l'emploi, avec contrainte temporaire en raison d'enfant à charge ou, exceptionnellement, être avec contraintes à l'emploi; c) être âgé de moins de 25 ans à la date de la demande; d) être à risque élevé de chômage de longue durée; e) présenter des difficultés d'insertion sociale et professionnelle qui justifient la nature de l'intervention de Solidarité jeunesse. Exclusions : a) le demandeur d'asile; b) la personne ayant participé à Solidarité jeunesse dans les 12 derniers mois à la date de la demande.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: **3**

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille - Services de garde

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Subvention au développement de centres de la petite enfance	Pierre Gaucher Tél. : (514) 864-2442	Contribuer à la mise en oeuvre de projets de centres de la petite enfance pour l'attribution d'une subvention à l'encadrement d'un projet d'implantation, d'un volet installation en milieu familial d'un centre de la petite enfance. Construire ou acheter un immeuble, ou aménager des locaux administratifs tels que requis en milieu familial.	Groupes de promoteurs désirant implanter un centre de la petite enfance. Détenteurs d'un permis de centre de la petite enfance.	Être autorisé, par la ministre, à créer de nouvelles places. Le financement est fixé selon des normes prévues aux règles budgétaires.
Subvention pour le fonctionnement des centres de la petite enfance	Pierre Gaucher Tél. : (514) 864-2442	Soutenir le fonctionnement des centres de la petite enfance.	Détenteurs d'un permis de centre de la petite enfance.	Selon les paramètres de financement suivants : le nombre de places annualisé et le taux d'occupation.
Subvention annuelle des garderies conventionnées	Pierre Gaucher Tél. : (514) 864-2442	Favoriser l'accroissement du nombre de places à contribution réduite offertes aux parents.	Détenteurs d'un permis de garderie, admissibles à du financement et qui ont conclu une entente avec la ministre.	Selon les paramètres de financement suivants : le nombre de places annualisé et le taux d'occupation.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère de l'Environnement - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme d'aide à la recherche et au développement en environnement (PARDE)	Georges Gabra Ministère de l'Environnement Direction de la coordination des programmes d'aide Édifice Marie-Guyart 6e étage, boîte 37 675, bd René-Lévesque E Québec (Québec) G1R 5V7 Tél. : (418) 521-3824 Télec. : (418) 646-9262	Favoriser l'acquisition des connaissances environnementales stratégiques en ce qui concerne les interventions liées à la qualité de l'environnement, selon les priorités établies par le ministère de l'Environnement. Soutenir financièrement, dans une moindre mesure, certains projets de recherche et de développement (R-D) technologiques. Contribuer également à la formation des chercheurs à l'extérieur du ministère de l'Environnement ainsi que des spécialistes du ministère.	Clientèles diversifiées : universités, chercheurs affiliés, cégeps, centres de recherche, laboratoires privés, associations, municipalités, firmes-conseils et entreprises.	Voir le site Internet du MENV.
<hr/>				
Hyperlien :				
Adresse			Description	
www.menv.gouv.qc.ca/programmes/parde/index.htm			Détails du programme	
Fonds d'action québécois pour le développement durable	Fonds d'action québécois pour le développement durable 43, rue Saint-Nicolas Québec (Québec) G1K 6T3 Tél. : (418) 692-5888 Télec. : (418) 692-1148 infos@faqdd.qc.ca www.faqdd.qc.ca			Voir le site Internet de l'organisme : www.faqdd.qc.ca
<hr/>				
Hyperlien :				
Adresse			Description	
www.faqdd.qc.ca				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère de l'Environnement - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme Action Environnement (PAE)	Mylène-Kim Fortier Ministère de l'Environnement Direction de la coordination des programmes d'aide Édifice Marie-Guyart 6e étage, boîte 37 675, bd René-Lévesque E Québec (Québec) G1R 5V7 Tél. : (418) 521-3824 Télé. : (418) 646-9262	<p>Ce programme possède trois volets :</p> <p>Soutenir les organismes.</p> <p>Soutenir les écoles vertes Brundtland.</p> <p>Soutenir les établissements d'enseignement collégial et les universités.</p> <p>Le volet 1 vise à appuyer le dynamisme des organismes privés sans but lucratif œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable afin de les encourager à susciter des changements de comportement et à assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources.</p> <p>Le volet 2 vise à reconnaître le développement de l'éducation relative à l'environnement en milieu scolaire comme moyen privilégié pour atteindre ces objectifs en prévoyant une aide financière particulière permettant d'appuyer la réalisation de projets à caractère environnemental dans les écoles vertes Brundtland.</p> <p>Le volet 3 vise également à encourager la conception et la réalisation de projets à caractère environnemental dans les établissements d'enseignement collégial et universitaire du Québec afin d'inciter les jeunes collégiens et universitaires à poursuivre ou à amorcer leur engagement à l'égard de la protection de l'environnement.</p>	<p>Volet 1 :</p> <p>Est admissible tout organisme privé sans but lucratif dont le mandat premier et les objectifs sont directement liés à la protection de l'environnement, à l'éducation relative à l'environnement ou au développement durable. L'organisme doit être légalement constitué depuis au moins trois ans, il doit avoir son siège social au Québec, et son financement ne doit pas être majoritairement assuré par le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec.</p> <p>Y sont également admissibles les conseils de bande autochtones, les comités des zones d'intervention prioritaire (ZIP), les organismes de bassin versant ou tout autre organisme ayant signé un protocole spécifique avec le ministère de l'Environnement. Les organismes œuvrant en territoire privé devront garantir l'accessibilité des services de même que des activités réalisées à l'intérieur du présent programme.</p> <p>Volet 2 :</p> <p>Y sont admissibles le personnel enseignant et le personnel non enseignant des établissements scolaires du primaire et du secondaire qui ont obtenu le statut d'école verte Brundtland auprès de la Centrale des syndicats du Québec.</p>	<p>Le programme est reconduit tous les ans.</p> <p>La date limite pour le dépôt des demandes financières n'est pas connue pour l'instant (voir le site Internet du MENV).</p>

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: **3**

Ministère de l'Environnement - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
			<p>Volet 3 :</p> <p>Y sont admissibles la direction et la clientèle étudiante de tout cégep, établissement privé subventionné, établissement privé possédant un permis ou autre établissement d'enseignement collégial et universitaire reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec.</p>	

			<p><u>Hyperlien :</u></p> <p>Adresse</p>	<p>Description</p>
			<p>www.menv.gouv.qc.ca/programmes/action_e-f/</p>	<p>Détails du PAE</p>

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère de l'Environnement - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme d'aide aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles	Gleason Thibault Ministère de l'Environnement Direction de la coordination des programmes d'aide Édifice Marie-Guyart 6e étage, boîte 37 675, bd René-Lévesque E Québec (Québec) G1R 5V7 Tél. : (418) 521-3824 Télééc. : (418) 646-9262	Favoriser la participation des entreprises d'économie sociale à la réalisation des objectifs environnementaux prévus dans le plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008. Soutenir financièrement la création, le développement et la consolidation d'entreprises d'économie sociale œuvrant dans la récupération, la valorisation, la réutilisation et la revente des matières résiduelles, ainsi que l'expansion des entreprises existantes par la mise en oeuvre de nouveaux projets ou créneaux d'intervention. Appuyer, en outre, la création et le maintien d'emplois durables et de qualité au sein d'entreprises d'économie sociale.	Ce programme d'aide financière s'adresse aux groupes environnementaux et aux organismes sans but lucratif projetant de mettre sur pied ou de développer une entreprise de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles suivant le modèle de l'économie sociale. Pour se qualifier comme entreprise d'économie sociale, une coopérative ou un organisme sans but lucratif doit répondre aux conditions suivantes : - créer ou maintenir des emplois durables et de qualité, c'est-à-dire des emplois (à temps plein, permanents ou saisonniers) rémunérés par des salaires assujettis aux lois du travail; - produire des biens et offrir des services solvables, c'est-à-dire des produits et services pour lesquels il existe un marché établi ou à développer; - répondre à des besoins sociaux et environnementaux dont la rentabilité est mesurée en fonction des effets bénéfiques, directs et indirects, des activités réalisées pour la communauté concernée ou desservie par un projet d'économie sociale et qui contribue à l'utilisation durable des ressources naturelles, entre autres, par une meilleure gestion des ressources que sont les matières résiduelles; - être viable financièrement, c'est-à-dire que son équilibre financier, sur un horizon maximal de trois ans, repose sur des revenus autonomes et une contribution complémentaire provenant de partenaires privés, municipaux et de l'État.	Voir le site Internet du MENV.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère de l'Environnement - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
			<p>La définition de l'économie sociale établit une distinction claire entre les entreprises d'économie sociale et les organismes communautaires ou environnementaux oeuvrant dans des secteurs d'activité non commerciale. Le cas échéant, le projet devra établir clairement la distinction entre l'entreprise d'économie sociale et l'organisme communautaire qui y a donné naissance. L'entreprise pourra être soutenue par les crédits destinés à l'économie sociale, alors que l'organisme communautaire pourra continuer à bénéficier, pour ses activités courantes, du soutien gouvernemental destiné à l'action communautaire autonome.</p>	

<u>Hyperlien :</u>				
<u>Adresse</u>			<u>Description</u>	
www.menv.gouv.qc.ca/matieres/mat_res/programme/index.htm#evaluation			Détails du programme	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: **3**

Ministère de l'Environnement - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS	
Programme d'aide relatif aux priorités en environnement (PAPE)	Louis Messely Ministère de l'Environnement Direction de la coordination des programmes d'aide Édifice Marie-Guyart 6e étage, boîte 37 675, bd René-Lévesque E Québec (Québec) G1R 5V7 Tél. : (418) 521-3824 Télééc. : (418) 646-9262	Favoriser la résolution de problèmes environnementaux répondant aux priorités annuelles établies par le ministère en soutenant financièrement des projets concrets d'éducation, de protection ou de restauration de l'environnement et de promotion du développement durable relatifs à ces priorités.	Le Programme d'aide relatif aux priorités en environnement (PAPE) s'adresse à tout organisme privé sans but lucratif dont le ou les mandats ou objectifs, inscrits dans sa charte, sont directement liés aux priorités actuelles du ministère de l'Environnement. L'organisme doit être légalement constitué depuis au moins trois ans, être d'envergure locale, régionale ou nationale, et posséder son siège social au Québec. Un organisme légalement constitué signifie une personne morale constituée suivant les formes juridiques prévues par des lois. Il peut porter le nom de corporation ou d'association, mais dans ce dernier cas, il doit être constitué par des lettres patentes.	Voir le site Internet du MENV. Une nouvelle version du programme devrait paraître bientôt.	
		<u>Hyperlien :</u>			
		Adresse	Description		
		www.menv.gouv.qc.ca/programmes/pape/index.htm#objectifs	Détails du PAPE		

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère de l'Environnement - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées	Léopold Gaudreau Direction du patrimoine écologique et du développement durable Ministère de l'Environnement Édifice Marie-Guyart 4e étage, boîte 21 675, bd René-Lévesque E Québec (Québec) G1R 5V7 Tél. : (418) 521-3907 Télé. : (418) 646-6169	Contribuer au développement du réseau des aires protégées par l'augmentation de la superficie des aires protégées en milieu privé. Assurer la sauvegarde de la biodiversité par la protection d'une plus grande diversité d'écosystèmes et d'espèces vivantes. Créer une solidarité à l'égard des aires protégées en associant la collectivité québécoise à des gestes de conservation. Créer des partenariats de conservation avec le secteur en appuyant les efforts d'organismes et d'entreprises pour la création d'aires protégées.	Les projets d'acquisition de sites naturels doivent : - porter sur un site répondant à la définition d'une aire protégée, selon la classification de l'Union mondiale pour la nature de 1994 adoptée par le gouvernement du Québec; - présenter un intérêt écologique, géologique, géomorphologique, faunique, floristique ou paysager représentatif ou particulier de la réalité physique et biologique du Québec; - proposer et appliquer des mesures particulières de gestion pour que sa protection à long terme à des fins de conservation soit maintenue de façon efficace; - faire l'objet d'une demande de financement au moyen du formulaire prévu à cette fin; - être présentés au plus tard le 31 décembre 2004; - être accompagnés d'une évaluation foncière réalisée par une autorité compétente déterminant la juste valeur marchande des droits à acquérir ou des charges à établir sur la propriété visée par le projet; - comporter, dans le cas de projets concernant l'achat de propriétés ou l'acquisition de servitudes de conservation, une contribution équivalente à 50 % du coût total qui soit de plus constituée de fonds autres que ceux provenant du gouvernement du Québec. Clientèle Sont admissibles : les organismes et les entreprises à but lucratif oeuvrant en conservation de la nature ou sans but lucratif et	Évaluation Toutes les demandes présentées seront d'abord analysées afin d'en déterminer l'admissibilité. Cette analyse consiste en la vérification du respect des normes liées à l'admissibilité de l'organisme et du projet ainsi que des éléments que doit contenir la demande d'aide financière. Seules les demandes respectant toutes les conditions pourront être évaluées dans une étape subséquente.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: **3**

Ministère de l'Environnement - Coordonnateur : Daniel Berrouard (418) 521-3933, poste 7252

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
			<p>ayant des objectifs de protection et de gestion des milieux naturels, de sauvegarde de la biodiversité ou désirant s'engager directement dans la conservation des aires protégées. Ils devront démontrer leur participation antérieure à des projets de conservation de la nature et de gestion de milieux naturels, de même que leur capacité de gérer à long terme des territoires protégés.</p>	

			<p>Hyperlien :</p> <p>Adresse</p> <p>www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/privé/index.htm</p>	<p>Description</p> <p>Programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées</p>

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir - Secrétariat au loisir et au sport

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Assistance financière aux clubs de motoneigistes	Serge Vézina Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir Secrétariat au loisir et au sport - Direction du loisir 200, chemin Sainte-Foy 4e étage Québec (Québec) G1R 6B2 Tél.: (418) 646-6211 Télec.: (418) 644-4517	Favoriser l'accès au territoire québécois en période hivernale par le tracé de sentiers reconnus. Soutenir la signalisation de sentiers pouvant répondre aux besoins des usagers. Offrir un contexte favorable et sécuritaire. Offrir un soutien financier aux clubs quant au remplacement de leur surfaceuse.	Les clubs locaux et la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ).	Aide financière à l'entretien et à la signalisation des sentiers, au remplacement de surfaceuses, à la sécurité publique, au développement régional et aux projets spéciaux. Le budget est établi sur la base du nombre de motoneiges immatriculées au Québec.
<u>Hyperlien :</u>				
	Adresse		Description	
	www.mamsl.gouv.qc.ca		Site Internet du MAMSL, voir l'onglet Sport et Loisir	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir - Secrétariat au loisir et au sport

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Assistance financière aux clubs quads	Serge Vézina Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir Secrétariat au loisir et au sport Direction du loisir 200, chemin Sainte-Foy, 4e étage Québec (Québec) G1R 6B2 Tél.: (418) 646-6211 Télé.: (418) 644-4517	Favoriser l'accès au territoire québécois en période hivernale ou estivale par le tracé de sentiers reconnus. Soutenir la signalisation de sentiers propres à répondre aux besoins des usagers. Offrir un contexte favorable et sécuritaire. Offrir un soutien financier aux clubs pour le remplacement de machines destinées à l'entretien des sentiers.	Les clubs locaux et la Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ).	Aide financière à l'entretien et à la signalisation des sentiers, au remplacement des machines destinées à l'entretien, à la sécurité, à l'environnement et au développement régional. Le budget est établi sur la base du nombre de véhicules-tout terrains immatriculés au Québec.
Hyperlien :				
Adresse		Description		
www.mamsl.gouv.qc.ca		Site Internet du MAMSL, voir l'onglet Sport et Loisir		
Aide financière aux camps de vacances	Pierre Lafrance Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir Secrétariat au loisir et au sport - Direction du loisir 200, chemin Sainte-Foy 4e étage Québec (Québec) G1R 6B2 Tél. : (418) 646-6320 Télé.: (418) 644-4517	Assurer une plus grande accessibilité des camps de vacances aux personnes les plus défavorisées financièrement parmi les jeunes, les personnes handicapées et les familles du Québec. Soutenir financièrement les organismes sans but lucratif exploitant de tels camps.	Être un organisme sans but lucratif légalement constitué, possédant ou gérant un camp de vacances qui est en activité depuis au moins trois ans et qui accueille majoritairement des jeunes, des personnes handicapées ou des familles.	Aide financière au fonctionnement et aux immobilisations.
Hyperlien :				
Adresse		Description		
www.mamsl.gouv.qc.ca		Site Internet du MAMSL, voir l'onglet Sport et Loisir		

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir - Secrétariat au loisir et au sport

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme d'aide financière à l'embauche d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice en loisir et en sport au sein de certaines communautés autochtones du Québec	Jean-Philippe Villemaire Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir Secrétariat au loisir et au sport - Direction du sport et de l'activité physique 200, chemin Sainte-Foy 4e étage Québec (Québec) G1R 6B2 Tél. : (418) 646-6543 Télé.: (418) 528-1652	Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans certaines communautés autochtones du territoire québécois par une offre de services accrue en loisir et en sport, prioritairement auprès de la clientèle jeune. Organiser, planifier, gérer des activités sportives et de loisirs au sein des communautés autochtones. Mettre en place une programmation soutenue en loisir et en sport auprès des jeunes Autochtones.	Les conseils de bande des communautés abénaquise, algonquine, attikamek, huronne-wendate, innue (montagnaise), malécite, micmaque, mohawk et naskapie n'ayant pas de coordonnateur permanent à temps plein en sport et loisir. Ce programme a une capacité limitée de neuf intervenants et s'échelonne sur trois ans. La gestion du programme est assurée en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones et le Secrétariat au loisir et au sport.	Embaucher une personne détenant, minimalement, un diplôme d'études collégiales en intervention loisir ou un diplôme universitaire en récréologie, en éducation physique ou en activité physique. Maintenir en poste, tout au long du projet d'une durée de trois ans, un coordonnateur ou une coordonnatrice. Assumer tous les frais inhérents à l'emploi (frais de déplacement, équipements, etc.) autres que le salaire et les avantages sociaux financés par le gouvernement du Québec.
Assistance financière aux centres communautaires de loisirs	Patrick Dubé Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir Secrétariat au loisir et au sport - Direction du loisir 200, chemin Sainte-Foy, 4e étage Québec (Québec) G1R 6B2 Tél. : (418) 646-6334 Télé.: (418) 644-4517	Soutenir financièrement les centres communautaires de loisirs pour leurs interventions en loisirs et en sport. Inciter les citoyens à prendre en charge leurs loisirs communautaires.	Les centres communautaires de loisirs privés sans but lucratif.	Aide financière au fonctionnement : plan triennal 2001-2004. La fréquentation des activités de loisir, les ressources humaines, le type d'intervention et le plan d'action de l'organisme sont au nombre des éléments considérés pour déterminer le montant de la subvention.
<p>Hyperlien :</p> <p>Adresse</p> <p>www.mamsl.gouv.qc.ca</p>		<p>Description</p> <p>Site Internet du MAMSL, l'onglet Sport et Loisir</p>		

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs - Coordonnateur : Mario Gosselin (418) 627-6254, poste 3125

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE) - secteur des mines	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) et Investissement Québec	Inciter les entreprises à démarrer des projets d'investissement et favoriser l'émergence de nouveaux projets.	Entreprises minières.	<p>Les projets admissibles devront nécessiter des investissements supérieurs à 2 M\$, représenter une augmentation importante des actifs immobilisés au Québec et débiter au maximum trois mois après leur approbation.</p> <p>Les projets devront être approuvés avant le 31 mars 2003.</p> <p>L'aide financière pourra prendre la forme soit d'une garantie de remboursement d'un maximum de 70 % de la perte nette relative à un engagement financier ne pouvant excéder 75 % du coût du projet, soit une prise en charge des intérêts représentant au maximum 8 % du coût du projet sur un prêt contracté par l'entreprise, soit une aide à la formation de la main-d'œuvre représentant au maximum 8 % du coût du projet.</p>

Hyperlien :

Adresse

Description

www.mrnfp.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs - Coordonnateur : Mario Gosselin (418) 627-6254, poste 3125

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme d'inspection énergétique ÉnerGuide	Agence de l'efficacité énergétique	<p>Réaliser des inspections énergétiques dans les habitations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une analyse méthodique de tous les aspects de la maison du point de vue de l'énergie : l'isolation, l'étanchéité, les systèmes de chauffage, la ventilation ou la climatisation et les habitudes face à l'énergie; - cette analyse se fait dans le cadre d'une visite à domicile qui dure environ deux heures; - une évaluation précise de l'étanchéité de la maison au moyen du test d'infiltrométrie; - un rapport personnalisé et des recommandations de travaux à faire pour améliorer le confort et réduire la facture d'énergie; - des conseillers compétents et impartiaux formés et encadrés par l'Agence de l'efficacité énergétique. 	<p>L'inspection énergétique vise, pour le moment, les propriétaires de maisons unifamiliales, jumelées et en rangée, ainsi que les duplex et triplex, à condition que ces deux derniers types d'habitation jouissent d'une entrée commune et qu'une seule source d'énergie soit utilisée pour chauffer tous les logements.</p>	<p>Pour obtenir une inspection énergétique, il suffit de communiquer directement avec l'un ou l'autre des agents de livraison locaux de votre région pour prendre un rendez-vous ou de communiquer avec l'Agence de l'efficacité énergétique au numéro sans frais suivant : 1 877 727-6655.</p> <p>Seuls les agents de livraison reconnus par l'Agence de l'efficacité énergétique et ayant terminé une formation spécifique peuvent faire des analyses ÉnerGuide au Québec.</p> <p>Le service est offert au coût de 149,95 \$ (plus taxes) par unité de logement. Cependant certaines conditions s'appliquent. Aucun combustible ou système de chauffage n'est privilégié dans le cadre de ce service.</p>
		Hyperlien :		
		Adresse	Description	
		www.mrnfp.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp		

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs - Coordonnateur : Mario Gosselin (418) 627-6254, poste 3125

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS														
Programme d'intervention auprès des ménages à budget modeste	Agence de l'efficacité énergétique	<p>L'objectif du Programme d'intervention auprès des ménages à budget modeste est de fournir à une clientèle dont la facture d'énergie représente un problème en matière de paiement différents outils et moyens lui permettant de réduire sa facture d'énergie.</p> <p>Par ce programme, l'agence entend réduire de 5 % la facture énergétique de la clientèle participante tout en améliorant le confort des occupants et en réduisant les émissions de GES.</p>	<p>Ménages à revenu modeste habitant les régions desservies par les organismes mandataires du programme. Ces ménages doivent répondre aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acquitter une facture d'énergie incluant le chauffage; - avoir un revenu familial ne dépassant pas les seuils suivants : <table style="margin-left: 20px; border: none;"> <tr><td>- 1 personne</td><td>21 213 \$</td></tr> <tr><td>- 2 personnes</td><td>28 752 \$</td></tr> <tr><td>- 3 personnes</td><td>36 550 \$</td></tr> <tr><td>- 4 personnes</td><td>42 084 \$</td></tr> <tr><td>- 5 personnes</td><td>45 978 \$</td></tr> <tr><td>- 6 personnes</td><td>49 910 \$</td></tr> <tr><td>- 7 personnes et plus</td><td>53 667 \$</td></tr> </table>	- 1 personne	21 213 \$	- 2 personnes	28 752 \$	- 3 personnes	36 550 \$	- 4 personnes	42 084 \$	- 5 personnes	45 978 \$	- 6 personnes	49 910 \$	- 7 personnes et plus	53 667 \$	<p>Le programme est réalisé en partenariat avec onze organismes d'aide aux consommateurs dans huit régions du Québec. En tant que promoteurs du programme, ces derniers ont la responsabilité de livrer et de gérer l'intervention dans leur région respective.</p> <p>L'intervention consiste en une visite du logement du bénéficiaire au cours de laquelle des conseillers procèdent à une inspection sommaire des lieux (bilan énergétique sommaire), sensibilisent les occupants à l'efficacité énergétique et leur fournissent des conseils personnalisés en vue de les aider à réduire leur consommation d'énergie. Au cours de cette visite, des techniciens installent des matériaux d'isolation, de calfeutrage et de scellement. Le programme est gratuit pour les bénéficiaires.</p>
- 1 personne	21 213 \$																	
- 2 personnes	28 752 \$																	
- 3 personnes	36 550 \$																	
- 4 personnes	42 084 \$																	
- 5 personnes	45 978 \$																	
- 6 personnes	49 910 \$																	
- 7 personnes et plus	53 667 \$																	

Hyperlien :

Adresse

www.mrn.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp

Description

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs - Coordonnateur : Mario Gosselin (418) 627-6254, poste 3125

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme pour les bâtiments municipaux	Agence de l'efficacité énergétique	<p>Le Programme d'intervention en efficacité énergétique – volet bâtiments municipaux a pour objet dans une perspective de développement durable, d'accompagner les municipalités dans une démarche complète en efficacité énergétique. La démarche, en trois étapes, vise à caractériser le parc de bâtiments, à soutenir des études de faisabilité sur les bâtiments, où le potentiel est le plus prometteur, puis à seconder la municipalité dans l'interprétation des études et dans les démarches menant à la rénovation des édifices.</p> <p>La première phase du programme devrait prendre fin en 2003, alors que les deux étapes subséquentes se termineront avec la réalisation des travaux établis.</p>	<p>Les municipalités et les arrondissements ayant une population comprise entre 10 000 et 50 000 habitants seront favorisés à l'étape de caractérisation du parc. Pour les municipalités dont la population est inférieure à 10 000 habitants, le programme est accessible mais privilégie une démarche sous la responsabilité de la municipalité régionale de comté. Pour les municipalités de plus de 50 000 habitants, l'admissibilité au programme sera en fonction des ressources disponibles.</p>	<p>Adhérer au programme par l'entremise du formulaire de déclaration d'intention.</p> <p>Tous les bâtiments municipaux sont admissibles, à l'exception des arénas, des piscines intérieures et des systèmes d'éclairage extérieurs.</p>

		<u>Hyperlien :</u>		
		Adresse	Description	
		www.mrnfp.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp		

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs - Coordonnateur : Mario Gosselin (418) 627-6254, poste 3125

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme institutionnel	Agence de l'efficacité énergétique	<p>Le Programme d'intervention en efficacité énergétique, secteur institutionnel, a pour but de susciter et de soutenir des initiatives ou des interventions susceptibles de mener à la mise sur pied de mesures ou à la réalisation de travaux pouvant réduire la consommation de l'énergie dans les bâtiments des réseaux public et privé de la santé, des services sociaux et de l'éducation.</p> <p>Il exclut les édifices appartenant à la Société immobilière du Québec (SIQ) ou gérés par elle, la Société d'habitation du Québec (SHQ) et aux gouvernements municipaux.</p>	<p>Le programme couvre les analyses énergétiques, les études de faisabilité et les activités de valorisation des projets déjà réalisés pouvant servir d'exemples.</p> <p>Les conditions suivantes doivent être respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bâtiment visé est déjà construit, il appartient aux réseaux québécois, public ou privé, de la santé, des services sociaux et de l'éducation. - L'édifice visé par le projet ne doit pas être administré par la Société immobilière du Québec (SIQ), par la Société d'habitation du Québec (SHQ) ou par le gouvernement municipal, ni leur appartenir. 	<p>Une analyse énergétique ou une étude de faisabilité est admissible à une aide financière si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le postulant participe au financement du projet à hauteur d'au moins 50 % du coût total du projet; - toutes les formes d'énergie utilisées dans l'édifice sont prises en considération dans le projet; - l'analyse est exécutée de façon professionnelle par une tierce partie; - l'analyse ne fait pas partie d'un contrat déjà signé entre le postulant et une tierce partie; - le postulant accepte de signer une entente. <p>L'aide financière disponible se répartit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse énergétique : 50 % du coût déboursé par le bénéficiaire (toutes taxes incluses) jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par analyse; - étude de faisabilité : 50 % du coût déboursé par le bénéficiaire (toutes taxes incluses). La consommation énergétique des bâtiments étudiés est également considérée pour fixer la limite de l'aide financière admissible. Un maximum de 10 000 \$ par bâtiment étudié est toutefois en vigueur; <p>Les formulaires de demande d'aide financière sont disponibles auprès des forums efficacité énergétique des chambres de commerce locales, de même que sur le site Web de l'Agence. Les demandes remplies doivent être</p>

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs - Coordonnateur : Mario Gosselin (418) 627-6254, poste 3125

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
				acheminées à ces mêmes forums efficacité énergétique.
<hr/>				
	Hyperlien :			
	Adresse		Description	
	www.mrnfp.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp			
Programme Novoclimat	Agence de l'efficacité énergétique	Le programme Novoclimat vise, dans une perspective de développement durable, à soutenir et à susciter des initiatives afin d'améliorer la performance énergétique des habitations neuves. La mise sur pied d'un tel programme par l'agence et ses partenaires a pour objet de produire un effet structurant sur l'industrie de la construction résidentielle par la formation de plus de 1000 spécialistes de l'industrie de la construction.	La clientèle visée par le programme Novoclimat correspond à tous les acheteurs de maisons neuves.	Faire affaire avec un entrepreneur accrédité par Novoclimat. Le projet doit répondre aux critères suivants : - la construction de la nouvelle maison doit être confiée à un entrepreneur formé et accrédité par Novoclimat. Pour obtenir la liste des entrepreneurs accrédités Novoclimat, il faut communiquer avec le Forum sur l'efficacité énergétique de la chambre de commerce de sa région ou avec l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec, au numéro de téléphone : 1 877 727-6655; - la maison doit être de type unifamilial, neuve, détachée, jumelée ou en rangée, et construite au Québec; - la maison doit être chauffée principalement à l'électricité, au mazout ou au gaz naturel; - la nouvelle maison doit respecter les exigences techniques de Novoclimat.
<hr/>				
	Hyperlien :			
	Adresse		Description	
	www.mrnfp.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp			

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs - Coordonnateur : Mario Gosselin (418) 627-6254, poste 3125

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de promotion de l'efficacité énergétique	Agence de l'efficacité énergétique	Soutenir les projets et les activités visant à promouvoir l'efficacité énergétique. Par son programme de promotion de l'efficacité énergétique, l'agence accorde une aide financière et professionnelle pour les projets ou les activités qui permettent d'améliorer les connaissances et le savoir-faire, de stimuler l'industrie de l'efficacité énergétique au Québec et d'appuyer le rayonnement de cette industrie à l'étranger.	<p>Les clientèles admissibles au programme sont les entreprises, les associations professionnelles, les organismes représentatifs d'un secteur d'activité, les organismes sans but lucratif, les ministères et organismes du secteur public ou parapublic des gouvernements ainsi que les municipalités du Québec.</p> <p>L'admissibilité au programme est établie sur la base de tous éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pertinence du projet en relation avec les objectifs de l'agence; - le respect des normes et règlements en vigueur; - la démonstration par le requérant qu'il est installé au Québec. <p>Les activités acceptées en vertu de ce programme sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les études de faisabilité; - les projets de démonstration; - les projets de recherche et de développement; - les ententes de partenariat. 	<p>L'assistance offerte par l'agence est une aide financière ou technique. L'aide financière se présente sous forme d'un prêt sans intérêt, d'une subvention ou d'un prêt-subvention qui constitue une combinaison des deux. Les montants maximums consentis varient en fonction de l'activité financée. Dans tous les cas, les projets sont évalués sur la base de cinq critères, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la qualité du projet; - les impacts énergétiques du projet; - les impacts économiques, sociaux, et environnementaux; - les retombées du projet; - la garantie de réalisation du projet. <p>Pour bénéficier d'une assistance financière ou technique, le projet devra satisfaire à deux règles décisionnelles : la première exige une note minimum de 50 % au critère « Impacts énergétiques du projet » et la seconde, un pointage de 65 et plus sur l'ensemble des critères.</p> <p>Le Programme de promotion de l'efficacité énergétique peut être révisé. Il est donc fortement recommandé de prendre connaissance de la version officielle du programme auprès du personnel autorisé de l'agence ou à partir du site de l'agence à l'adresse internet suivante : www.aee.gouv.qc.ca.</p>

Hyperlien :

Adresse

Description

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs - Coordonnateur : Mario Gosselin (418) 627-6254, poste 3125

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Crédits de droits pour le financement de la mise en production d'un gisement par une PME minière	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP)	Soutenir la PME minière qui a découvert un gisement prometteur et l'aider à passer à l'étape de l'exploitation.	PME minière installée au Québec et dont l'actif est inférieur à 50 M\$	Réaliser un placement auprès d'une institution financière. Versement à l'entreprise d'un montant pouvant atteindre 12 % de certaines dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 3 M\$.

<u>Hyperlien :</u>				
<u>Adresse</u>			<u>Description</u>	

www.mrnfp.gouv.qc.ca/programmes/inde.jsp				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs - Coordonnateur : Mario Gosselin (418) 627-6254, poste 3125

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE)	Investissement Québec	Inciter les entreprises à réaliser des projets d'investissement et d'exportation ainsi qu'à favoriser l'émergence de nouveaux projets.	L'industrie des pâtes et papiers, des panneaux agglomérés et du bois.	<p>Les projets admissibles devront nécessiter des investissements supérieurs à 10 M\$ et débiter au maximum six mois après leur approbation.</p> <p>Les projets devront être approuvés avant le 31 mars 2004.</p> <p>L'aide financière consiste principalement en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une garantie de remboursement d'au plus 70 % de la perte nette relative à un prêt, à une marge de crédit, à une lettre de crédit ou à tout autre engagement financier consenti par un prêteur à un locateur, un crédit bailleur à une entreprise ou au bénéficiaire d'une entreprise; - une contribution financière remboursable; - une contribution financière non remboursable ou à un remboursement conditionnel; - une garantie de taux de change. <p>Ces montants peuvent être séparés ou combinés et entraîner de fortes retombées fiscales. L'impact budgétaire total de ces montants ne doit pas dépasser le plus élevé de 15 % des dépenses admissibles ou 15 % de la masse salariale versée au cours des trois premières années en ce qui a trait aux emplois créés au cours des deux premières années.</p>

Hyperlien :

Adresse

Description

www.mrnfp.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs - Coordonnateur : Mario Gosselin (418) 627-6254, poste 3125

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (Forêt)	Optimiser la contribution de la forêt privée à l'économie québécoise dans un contexte de régionalisation des programmes. Permettre le versement d'une aide financière pour assumer une partie du coût des travaux de mise en valeur des forêts privées, l'attribution de plants au reboisement.	Un producteur forestier reconnu. Des organismes autochtones reconnus comme producteurs forestiers. Divers partenaires oeuvrant en forêt privée pour l'élaboration et le suivi des plans régionaux de protection et de mise en valeur des forêts privées.	Être reconnu comme producteur forestier en vertu de l'article 120 de la Loi sur les forêts. Avoir réalisée des travaux de mise en valeur prescrits par un conseiller forestier selon les normes établies. La Loi sur les forêts prévoit la constitution d'agences régionales de mise en valeur de la forêt privée ayant pour mission d'orienter et de développer, dans une perspective d'aménagement durable, la mise en valeur des forêts privées. Les producteurs forestiers devront formuler leur demande à leur agence régionale de mise en valeur de la forêt privée.

Hyperlien :				
Adresse			Description	

www.mrnfp.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp				
Programme triennal de création d'emplois en forêt	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP)	Créer des emplois par l'attribution de travaux sylvicoles. Soutenir l'activité économique dans les régions qui ont un taux de chômage élevé.	Coopératives forestières. Organismes de gestion en commun. Communautés autochtones.	

Hyperlien :				
Adresse			Description	

www.mrnfp.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs - Coordonnateur : Mario Gosselin (418) 627-6254, poste 3125

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP)	<p>Favoriser la mise en valeur des ressources, le partenariat entre le gouvernement, l'industrie forestière et les intervenants régionaux, ainsi que le développement économique et la création d'emplois.</p> <p>Intensifier l'aménagement des ressources du milieu forestier en rendant admissibles en droits de coupe des traitements sylvicoles permettant d'accroître la production forestière ou d'assurer la protection et la mise en valeur des ressources fauniques et du paysage forestier.</p> <p>Favoriser l'aménagement intégré des ressources du milieu forestier prioritairement dans la forêt habitée, publique et privée, en permettant aux bénéficiaires d'un CAAF de payer leurs droits de coupe en finançant des activités d'aménagement forestier réalisées par des tiers.</p>	<p>Industriels forestiers détenteurs d'un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF).</p> <p>Particuliers et organismes du milieu régional.</p> <p>Municipalités et municipalités régionales de comté (MRC).</p> <p>Communautés autochtones.</p>	<p>Les traitements sylvicoles doivent répondre à des exigences techniques particulières et être intégrés dans le plan annuel d'intervention des bénéficiaires d'un CAAF.</p> <p>Les conseils régionaux de développement (CRD) et les MRC assurant la concertation des intervenants régionaux quant à la priorisation des projets de mise en valeur des ressources du milieu forestier.</p> <p>Tout projet doit donner lieu à une entente préalable de financement entre le bénéficiaire et les intervenants régionaux en cause.</p> <p>Résolution ou lettre d'appui du conseil de bande.</p>

<u>Hyperlien :</u>				
Adresse		Description		

www.mrnfp.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs - Coordonnateur : Mario Gosselin (418) 627-6254, poste 3125

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE)	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP)	Inciter les entreprises à démarrer des projets d'investissement et favoriser l'émergence de nouveaux projets.	Entreprises minières.	<p>Les projets devront nécessiter des investissements supérieurs à 2 M\$, représenter une augmentation significative des actifs immobilisés au Québec et débiter au maximum trois mois après leur approbation.</p> <p>Les projets devront être approuvés avant le 31 mars 2004.</p> <p>L'aide financière pourra prendre la forme soit d'une garantie de remboursement d'un maximum de 70 % de la perte nette relative à un engagement financier ne pouvant pas excéder 75 % des coûts du projet, soit d'une prise en charge des intérêts représentant au maximum 8 % des coûts du projet sur un prêt contracté par l'entreprise, soit d'une aide à la formation de la main-d'oeuvre représentant au maximum 8 % des coûts du projet.</p>

Hyperlien :

Adresse

Description

www.mrnfp.gouv.qc.ca/programmes/index.jsp

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Conseil exécutif - Secrétariat à la jeunesse

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ)	Secrétariat à la jeunesse Les forums jeunesse régionaux (FJR)	<p>Le FRIJ est affecté au financement de projets structurants, à l'intention des jeunes de 12 à 35 ans, qui ont un rayonnement local ou régional et qui s'inscrivent dans les priorités de développement que s'est données chacun des forums jeunesse, en concertation avec les acteurs régionaux.</p> <p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le soutien à des projets jeunesse locaux et régionaux; - la participation de jeunes à des stages de formation en milieu de travail; - la qualification professionnelle des jeunes par une intensification de la lutte contre le décrochage scolaire et par un soutien aux jeunes issus de milieux défavorisés; - l'acquisition par les jeunes d'une première expérience de travail; - le soutien à l'entrepreneurship des jeunes dans un contexte d'insertion en emploi; - l'insertion sociale et communautaire des jeunes; - l'accès à l'emploi des communautés culturelles, des minorités visibles et des personnes handicapées. 	<p>Organismes admissibles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisme incorporé et à but non lucratif (OBNL); - coopérative dont les activités sont similaires à celles d'un OBNL; - municipalité; - établissement d'enseignement; - entreprise privée; - conseil de bande ou corporation de village nordique. 	<p>Les critères et modalités varient d'une région à l'autre : consulter le FJR de votre région. L'aide financière est accordée sous forme de subvention.</p>
		<u>Hyperlien :</u>		
		<u>Adresse</u>	<u>Description</u>	
		www.jeunes.gouv.qc.ca	Site Internet du Secrétariat à la jeunesse, où sont affichées les coordonnées des FJR.	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Conseil exécutif - Secrétariat aux affaires autochtones - Claude Roux (418) 643-3166, poste 269

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Financement d'organismes Programme de soutien financier des projets proposés par des organismes et promoteurs amérindiens et inuits	Secrétariat aux affaires autochtones	Soutenir les promoteurs et les organismes autochtones, notamment les organismes oeuvrant pour les Autochtones hors communauté à l'égard de la condition des femmes autochtones. Soutenir la réalisation de projets modestes de développement social, économique et culturel.	Conseil de bande, corporation de village nordique, entreprise ou organisme autochtone légalement constitué ou reconnu par les autorités autochtones concernées, qu'il se situe sur le plan local, régional ou national.	Ce programme a deux volets et est de nature discrétionnaire. Les projets de portée communautaire et socioculturelle sont privilegiés.

Hyperlien :				
Adresse			Description	
www.saa.gouv.qc.ca			Site Internet du SAA	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Conseil exécutif - Secrétariat aux affaires autochtones - Claude Roux (418) 643-3166, poste 269

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Fonds de développement pour les Autochtones	Secrétariat aux affaires autochtones	Soutenir des mesures et des projets autochtones de développement économique et réaliser des projets d'infrastructures communautaires.	<p>Volet développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les organismes autochtones sans but lucratif ou leur équivalent; - les entreprises autochtones à but lucratif; - les conseils de bande; - les villages nordiques, l'Administration régionale Kativik et l'Administration régionale crié. <p>Volet développement d'infrastructures communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les nations autochtones du Québec; - les communautés autochtones du Québec, soit les conseils de bande et les villages nordiques; - les organismes implantés en milieu autochtone, soit à titre de représentants des nations ou de clientèles autochtones particulières ou encore oeuvrant dans des secteurs d'activité publics; - les organismes autochtones sans but lucratif ou leur équivalent. 	Le Fonds intervient de façon complémentaire aux autres intervenants gouvernementaux pour permettre aux nations ou aux communautés de concrétiser des projets de développement économique structurants et créateurs d'emplois, de réaliser des travaux de réfection, d'agrandissement, de construction d'infrastructures communautaires et d'acheter des équipements communautaires.
			Hyperlien :	
			Adresse	Description
			www.mce.gouv.qc.ca/d/html/d1016059.html	Site Internet du SAA

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Conseil exécutif - Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de soutien financier aux partenariats et au développement des communautés	Christine Vézina	Appuyer des initiatives d'au moins deux organismes francophones qui désirent s'associer pour réaliser un projet commun; l'un doit provenir du Québec et l'autre des communautés francophones et acadiennes du Canada.	Les institutions, les entreprises et les organismes du Québec, de même que ceux des communautés francophones et acadiennes du Canada; Les organismes pancanadiens qui exercent leurs activités, autant au Québec qu'à l'extérieur du Québec.	Les projets doivent être conçus et présentés par au moins deux organismes collaborateurs ou partenaires, dont l'un est du Québec et l'autre des communautés francophones et acadiennes du Canada. Les activités doivent toucher l'un ou l'autre des domaines privilégiés par la Politique, soit la culture et les communications, l'éducation, l'économie ou la santé. Le projet doit faire l'objet d'une planification financière et faire état de la participation financière de chacun des organismes.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Industrie et commerce - Coordonnateur :

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Impact PME : Emplois stratégiques	Ministère du Développement économique et régional (secteur Industrie et Commerce) Bureaux régionaux	Créer un nouveau poste de technicien ou de professionnel concernant un projet lié à l'innovation ou à l'exportation.	Entreprises comptant 250 employés et moins. Le chiffre d'affaires annuel doit se situer entre 100 000 \$ et 10 000 000 \$. Entreprises qui amorcent une démarche structurée. D'autres critères s'appliquent selon le projet.	
		<p>Hyperlien :</p> <p>Adresse Description</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>www.mic.gouv.qc.ca/aide/impact.html</p>		
Impact PME : Exportation	Ministère du Développement économique et régional (secteur Industrie et Commerce) Bureaux régionaux	Permettre la réalisation de projets touchant les aspects suivants : - la promotion-prospection; - l'exposition; - l'étude de marché; - la visite de partenaires étrangers; - l'adaptation au marché; - la négociation d'une alliance stratégique.	Entreprises comptant 250 employés et moins. Le chiffre d'affaires annuel doit se situer entre 100 000 \$ et 10 000 000 \$. Entreprises qui amorcent une démarche structurée. D'autres critères s'appliquent selon le projet.	
		<p>Hyperlien :</p> <p>Adresse Description</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>www.mic.gouv.qc.ca/aide/fr/impact-exportations.html</p>		

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Industrie et commerce - Coordonnateur :

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Impact PME : Innovation	Ministère du Développement économique et régional (secteur Industrie et Commerce) Bureaux régionaux	Favoriser l'intégration de nouvelles compétences au sein des PME québécoises. Assumer une partie des salaires versés. Le nouvel employé, professionnel ou technicien, réalisera des activités à l'interne dans l'un des domaines suivants : - recherche et développement industriels; - transfert de technologie; - production à valeur ajoutée; - amélioration de produits existants; - veille stratégique.	Entreprises légalement constituées. Regroupements d'entreprises provenant de l'ensemble des secteurs de l'activité économique. Les entreprises doivent compter 250 employés ou moins pour être admissibles. Les entreprises de commerce de détail et du secteur des services personnels sont exclues. Le maximum de 250 employés ne s'applique pas aux demandes d'aide visant la réalisation d'un projet spécial lié au commerce international.	

<u>Hyperlien :</u>				
Adresse			Description	
www.mic.gouv.qc.ca/aide/fr/impact-innovation.html				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Industrie et commerce - Coordonnateur :

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Placement étudiant du Québec	Ministère du Développement économique et régional (secteur Industrie et Commerce) Tél. : 1 800 463-2355	<p>Permettre aux étudiants d'occuper un emploi d'été et d'acquérir une expérience pertinente.</p> <p>Favoriser la création d'emplois spécialisés à l'intention des étudiants des disciplines scientifiques, techniques et touristiques.</p> <p>Développer l'employabilité de la main-d'oeuvre étudiante.</p> <p>Permettre aux entreprises d'évaluer les candidats potentiels.</p> <p>Favoriser le rapprochement entre les établissements de formation et les entreprises québécoises.</p> <p>Permettre l'encadrement d'étudiants par un tuteur.</p>	<p>Programme de placement dans les ministères et organismes du gouvernement du Québec.</p> <p>Programme d'échange interprovincial d'emplois d'été pour étudiants universitaires.</p> <p>Programme de placement dans l'entreprise privée.</p> <p>Stages pour nouveaux diplômés.</p>	Compte tenu de la diversité des entreprises admissibles et des modalités propres à l'un ou l'autre des programmes, il est conseillé de communiquer avec la direction du Placement étudiant du Québec, au numéro sans frais 1 800 463-2355.

Hyperlien :				
Adresse			Description	

www.emploietaudiant.qc.ca/prg.htm				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Industrie et commerce - Coordonnateur :

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Crédit d'impôt pour le design de mode	Guy Lévesque Ministère du Développement économique et régional (secteur Industrie et Commerce) Tél. : (418) 691-5960	Favoriser l'utilisation du design de mode (ou design textile) comme moyen de recherche et de développement de produits afin de stimuler au Québec la création d'entreprises à forte valeur ajoutée.	Sont visées par cette mesure les sociétés ou sociétés de personnes qui exploitent au Québec une entreprise manufacturière dans le secteur de la mode (dans le cas où les designers travaillent pour l'entreprise) et qui sont audacieuses en matière d'innovation.	
	<u>Hyperlien :</u> Adresse		Description	
	www.mic.gouv.qc.ca/credit-impot-design-mode/index.html		Crédit d'impôt pour le design de mode	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Industrie et commerce - Coordonnateur :

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme UBIFRANCE/QUÉBEC	Lise Venne Ministère du Développement économique et régional (secteur Industrie et Commerce) Tél. : (514) 499-2185	<p>Le programme UBIFRANCE/QUÉBEC résulte d'une entente franco-québécoise de coopération industrielle administrée conjointement par le ministère du Développement économique et régional, pour le Québec, et UBIFRANCE pour la France. Il vise à favoriser la négociation et la conclusion d'accords de partenariat entre petites et moyennes entreprises françaises et québécoises.</p> <p>Le programme permet de prendre en charge, dans les conditions décrites ci-dessous, la préparation d'une mission, le coût du transport transatlantique, les frais de séjour et les déplacements interurbains en France.</p>	<p>Sont admissibles au programme, les petites et moyennes entreprises ayant avec un partenaire français un projet de nature industrielle : acquisition ou cession de savoir-faire ou de brevet pour la fabrication d'un produit ou l'exploitation d'un procédé sous licence, développement conjoint d'un produit ou d'un procédé, création d'une société mixte ou d'une filiale à vocation industrielle, etc. Une entreprise qui fait une demande doit avoir une existence légale. Aucun chiffre d'affaires minimum n'est exigé, mais la capacité technique et financière de réaliser le projet envisagé est l'un des premiers critères d'acceptation. Le programme ne s'adresse pas aux entreprises qui recherchent un partenaire. Les entreprises doivent avoir déjà trouvé un partenaire et pris contact avec lui. De plus, les échanges doivent avoir mis en évidence un intérêt réciproque pour un accord industriel.</p>	

Hyperlien :				
Adresse			Description	
www.mic.gouv.qc.ca/aide/fiches/ubifrance.html#EntNonAdmin			Programme UBIFRANCE/QUÉBEC	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Industrie et commerce - Coordonnateur :

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme d'aide à la concrétisation de projets d'investissement (PACPI)	Julie Innes Ministère du Développement économique et régional (secteur Industrie et Commerce) Tél. : (418) 691-5698, poste 4975	Le Programme d'aide à la concrétisation de projets d'investissement (PACPI) vise à appuyer les entreprises qui souhaitent concrétiser un projet d'investissement au Québec. Le ministère du Développement économique et régional assume une partie des frais des services d'experts en vue des études de faisabilité, c'est-à-dire les études préalables à la décision d'investir. On entend par projet d'investissement l'ajout d'équipements ou de machines, ou la construction de nouvelles installations, en vue d'accroître la production de biens ou de services d'une entreprise, de la repositionner dans des créneaux prometteurs ou d'améliorer sa productivité.	Le PACPI s'adresse aux entreprises québécoises ou étrangères qui exercent leurs activités dans les secteurs industriels relevant du ministère du Développement économique et régional : - fabrication; - recyclage; - services aux entreprises; - R-D industrielle; - services scientifiques.	

<u>Hyperlien :</u>			<u>Description</u>	
<u>Adresse</u>				
www.mic.gouv.qc.ca/aide/fr/pacpi.html			Programme d'aide à la concrétisation de projets d'investissement (PACPI)	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Industrie et commerce - Coordonnateur :

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Projet Inforoute-jeunesse	Placement étudiant du Québec Tél. : 1 800 463-2355	<p>Favoriser l'appropriation des technologies de l'information et des communications (TIC) et l'utilisation de l'inforoute, dans le but d'améliorer l'environnement d'affaires des PME.</p> <p>Aider les commissions scolaires et les centres d'accès communautaires à entretenir leur parc informatique, à développer leur site Internet et à soutenir la communauté.</p> <p>Offrir aux entreprises admissibles l'occasion d'évaluer les candidats potentiels et de les recruter éventuellement pour pourvoir des postes de longue durée.</p> <p>Permettre aux étudiants d'acquérir une expérience de travail afin de faciliter leur intégration au marché du travail.</p> <p>Susciter l'intérêt des étudiants à entreprendre une carrière dans le domaine de l'économie du savoir.</p>	<p>L'employeur doit être une entreprise légalement constituée, ou :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un organisme sans but lucratif (OSBL); - une coopérative; - une commission scolaire; - un centre d'accès communautaire (école, bibliothèque, autre lieu public géré par un OSBL ou une municipalité offrant l'accès à Internet). <p>L'organisation d'accueil doit aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - démontrer qu'elle constitue pour l'étudiant un milieu propice à des apprentissages dans le domaine des TIC; - œuvrer dans l'ensemble des secteurs de l'activité économique, à l'exception du commerce de détail et des services personnels et domestiques. Les ministères et organismes rattachés aux fonctions publiques fédérale et provinciale en sont exclus; - fournir au stagiaire l'équipement nécessaire, spécifié au point Nature des stages. <p>L'entreprise touristique en hébergement ou en restauration doit avoir au moins cinq employés permanents et six chambres accessibles par l'intérieur du bâtiment (établissements hôteliers). Les restaurants doivent avoir un permis d'alcool et leur activité principale doit consister à préparer et à servir des repas destinés à être consommés sur place.</p> <p>L'étudiant doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être citoyen canadien, résident permanent ou 	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Industrie et commerce - Coordonnateur :

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
			<p>détenir un permis de travail valide;</p> <ul style="list-style-type: none"> - résider au Québec; - répondre aux exigences du stage en matière de connaissances et d'aptitudes (voir section Nature des stages); - être inscrit au Placement étudiant du Québec (PEQ); - être étudiant à temps plein dans un programme de formation menant à l'obtention, soit : <ul style="list-style-type: none"> . d'une reconnaissance universitaire; . d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales (AES); . d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP); ou avoir terminé ses études au cours des trois mois précédant le début du stage; . avoir moins de 30 ans, conformément aux conditions d'admissibilité du Fonds jeunesse Québec. 	

			Hyperlien :	
			Adresse	Description

			www.emploietudiant.qc.ca/pij.htm	Projet Inforoute-jeunesse

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Industrie et commerce - Coordonnateur :

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme d'aide à la diversification des marchés dans les Amériques	Denise Santerre Ministère du Développement économique et régional (secteur Industrie et Commerce) Tél. : (418) 691-5698, poste 4135	D'ici 2010, l'objectif du programme consistera à tripler le nombre d'entreprises québécoises qui exportent régulièrement vers l'Amérique latine et les Antilles, et développer les exportations sur les autres territoires des Amériques.	<p>Les projets regroupant plusieurs entreprises et auxquels participent de nouveaux exportateurs ou des exportateurs en diversification de marché sont admissibles. Voici des exemples d'activités qu'encourage le Programme d'aide à la diversification des marchés dans les Amériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation de forums sectoriels et de séminaires de sensibilisation sur les perspectives de certains marchés latino-américains; - projets mis en œuvre par de grands groupes industriels et de services-conseils, lorsque ceux-ci incluent de nouveaux exportateurs; - implantation de vitrines commerciales permanentes dans des villes latino-américaines; - organisation de missions vers 10 pays latino-américains prioritaires : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Mexique, Pérou, République dominicaine et Venezuela; - participation à des manifestations à grand rayonnement en Amérique latine, telles que des foires et des expositions; - accueil de groupes de participants à des manifestations majeures au Québec; - projets industriels de démonstration ou projets pilotes; - toute autre activité innovatrice permettant à des groupes d'entreprises de faire des affaires en Amérique latine. 	<p>Au minimum trois entreprises québécoises doivent prendre part au projet et au moins deux d'entre elles doivent être potentiellement de nouvelles exportatrices vers l'Amérique latine ou les Antilles.</p> <p>Les entreprises participantes doivent posséder la capacité et les ressources suffisantes (humaines, financières, etc.) pour mener à terme le projet.</p> <p>Le projet doit cibler un pays d'Amérique latine ou des Antilles.</p>
		<u>Hyperlien :</u>	<u>Description</u>	
		<u>Adresse</u>		

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Industrie et commerce - Coordonnateur :

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
www.mic.gouv.qc.ca/commerce-exterieur/fr/programmes.html				
Programme d'amélioration des compétences en science et en technologie (PACST)	Julie Innes Ministère du Développement économique et régional (secteur Industrie et Commerce) Tél. : (418) 691-5698, poste 4975	Le volet Forma-stage du Programme d'amélioration des compétences en science et en technologie soutient les entreprises qui font face aux pénuries de main-d'œuvre spécialisée qui freinent la réalisation de leurs projets d'expansion. Il vise la création d'emplois permanents. Les secteurs industriels prioritaires ciblés par ce programme sont les technologies de l'information, l'aérospatiale, les biotechnologies et les nouveaux matériaux.	Sont admissibles les entreprises des technologies de l'information, de l'aérospatiale, des biotechnologies et des nouveaux matériaux ou, exceptionnellement, celles du secteur manufacturier ou du tertiaire technologique en mesure de démontrer des pénuries de main-d'œuvre dans leur secteur d'activité.	Les entreprises admissibles sont légalement constituées, sont en activité depuis au moins un an, ont au Québec un établissement, respectent, s'il y a lieu, les exigences et les conditions d'application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration et celles du Programme d'obligation contractuelle Égalité dans l'emploi, et répondent à l'une des définitions suivantes : - Entreprises du secteur manufacturier, selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), ou en mesure de faire la preuve que leur valeur ajoutée dans les activités économiques admissibles est plus grande que celle des activités économiques non admissibles. - Entreprises du secteur tertiaire technologique, dont la majorité des activités consiste en des services de laboratoires industriels de recherche et de développement, de laboratoires de recherche et de services scientifiques, de laboratoires d'analyse, d'informatique, de création et de design dans le domaine des biens manufacturés.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Industrie et commerce - Coordonnateur :

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme d'échange interprovincial d'emplois d'été pour étudiants universitaire	Placement étudiant du Québec Tél. : 1 800 463-2355	Le programme vise à : - offrir à des étudiants du Québec des emplois rémunérés généralement liés à leur spécialité universitaire; - améliorer leur connaissance de la langue anglaise; - leur donner l'occasion de connaître la réalité sociale et culturelle d'une autre province.	Pour être admissibles au programme, les candidats doivent : - être citoyens canadiens; - résider de façon permanente au Québec; - étudier dans une université québécoise aux trimestres d'automne 2003 et d'hiver 2004, et avoir obtenu, ou être en voie d'obtenir, 12 crédits à l'un ou l'autre de ces trimestres; - avoir une connaissance minimale de l'anglais et du français.	
		Hyperlien :	Description	
		Adresse	Description	
	www.peq.mic.gouv.qc.ca/prg_echnng.htm		Programme d'échange interprovincial d'emplois d'été pour étudiants de niveau universitaire	
Programme de placement dans l'entreprise privée	Placement étudiant du Québec Tél. : 1 800 463-2355	Comme l'entreprise privée est le plus grand incubateur d'emplois pour les jeunes, le PEQ communique avec quelque 48 000 entreprises de tous les secteurs d'activité par l'intermédiaire d'associations spécialisées ou de regroupements de gens d'affaires, par les médias, par télémarketing ou par la poste.	Le PEQ possède le plus important fichier de candidatures d'étudiants dans tous les domaines de formation. On y trouve l'offre de l'étudiant du secondaire qui espère décrocher son tout premier emploi aussi bien que celle du technicien hautement spécialisé ou de l'universitaire du 1er, 2e ou 3e cycle possédant de bonnes connaissances et de l'expérience dans un domaine de formation précis.	
		Hyperlien :	Description	
		Adresse	Description	
	www.emploietudiant.qc.ca/prg_privé.htm			

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Industrie et commerce - Coordonnateur :

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de placement dans les ministères et organismes du gouvernement du Québec	Placement étudiant du Québec Tél. : 1 800 463-2355	Offrir aux étudiants du Québec un emploi d'été au gouvernement en fonction de leur formation.	Avoir terminé sa 5e année secondaire ou être âgé d'au moins 16 ans, le 30 juin prochain.	Remplir la demande d'emploi.

Hyperlien :				
Adresse			Description	

	www.peq.mic.gouv.qc.ca/prg_gouv.htm		Programme de placement dans les ministères et organismes du gouvernement du Québec	
Programme de soutien à l'emploi stratégique	Placement étudiant du Québec Tél. : 1 800 463-2355	Le Programme de soutien à l'emploi stratégique favorise le rapprochement entre les employeurs et la relève étudiante. Conscient d'être entré de plain-pied dans l'économie du savoir, le PEQ est désireux d'inciter les entreprises à offrir aux étudiants et futurs diplômés des emplois structurants et de longue durée.	Se reporter au volet Perspectives d'avenir, pour les stagiaires et au volet Étudiants-stagiaires, en milieu touristique. Étudiant admissible	L'étudiant doit être citoyen canadien ou immigrant reçu et habiter au Québec. L'étudiant qui remplira la " demande d'emploi " doit être aux études à temps plein : - au secondaire dans un programme menant à l'obtention d'un DEP ou d'une ASP; - au collégial, préuniversitaire ou technique, en vue de l'obtention d'un DEC ou d'une AEC; - à l'université, à l'un ou l'autre des trois cycles de l'enseignement; - ou avoir terminé ses études au cours des trois mois précédant le début du stage.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Industrie et commerce - Coordonnateur :

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de soutien aux vitrines technologiques	Julie Innes Ministère du Développement économique et régional (secteur Industrie et Commerce) Tél. : (418) 691-5698, poste 4975	Le programme vise à appuyer les PME dans leur démarche de commercialisation d'une innovation technologique développée au Québec et pour laquelle la démonstration en situation réelle d'utilisation est nécessaire à la réalisation d'une première vente. Au sens du programme, l'innovation en technologique consiste en la création d'un nouveau produit ou procédé ou en l'amélioration substantielle d'un produit ou procédé existant, à partir de connaissances scientifiques ou techniques ou à la suite d'activités de recherche et de développement. Elle peut aussi résulter de l'intégration de produits ou procédés existants dans la mesure où l'innovation résultante comporte une proportion importante de technologies créées au Québec.	Pour être admissible, l'entreprise qui fait la demande doit : - être légalement constituée et être en activité au Québec à la date de la demande - avoir 250 employés ou moins; - être dans l'une des catégories suivantes : <ul style="list-style-type: none"> . le domaine manufacturier; . les technologies de l'information (à l'exception des services-conseils); . la gestion des déchets et de l'assainissement; . le tertiaire technologique dont la majorité des activités se situe dans le secteur des services de laboratoire de recherche ou celui des services scientifiques. Les établissements d'enseignement, leurs mandataires ou organismes affiliés, ainsi que les entreprises et organismes dont plus de 40 % du financement provient de fonds publics, n'y sont pas admissibles.	
		Hyperlien :		
		Adresse	Description	
		www.mic.gouv.qc.ca/science-techno/programme/vitrine-techno.html	Programme de soutien aux vitrines technologiques	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Industrie et commerce - Coordonnateur :

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Le Régime d'investissement coopératif (RIC)	Ministère du Développement économique et régional (secteur Industrie et Commerce) Direction des coopératives Tél. : (418) 691-5978	Le RIC vise à favoriser la capitalisation des entreprises coopératives admissibles en accordant un avantage fiscal à leurs membres et à leurs employés qui y investissent. Depuis l'entrée en vigueur du régime, en 1985, les membres et les employés de coopératives ont investi près de 200 millions de dollars dans leurs entreprises.	Le RIC s'adresse aux coopératives de travail. Les investisseurs admissibles sont les membres (personnes physiques) de la coopérative et ses employés.	L'avantage fiscal consiste en la déduction d'une partie du coût d'acquisition des parts privilégiées émises par la coopérative qui satisfont aux exigences du Régime.

Hyperlien :				
Adresse		Description		

Impact PME : Soutien financier au mécanisme de rétention et d'expansion d'entreprises	Ministère du Développement économique et régional (secteur Industrie et Commerce) Bureaux régionaux	Favoriser le maintien et la création d'emplois en prévenant les fermetures d'entreprises et leur expansion à l'extérieur du Québec.	Les entreprises qui montrent des signes avant-coureurs de fermeture, qui songent à déménager, ou à prendre de l'expansion à l'extérieur du Québec et qui auront été identifiées notamment par le Réseau-Vigie et validées par la direction régionale concernée du ministère du développement économique et régional. Les entreprises de commerce de détail et du secteur des services personnels sont exclues.	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Industrie et commerce - Coordonnateur :

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Crédit d'impôt pour le design industriel	Guy Lévesque Ministère du développement économique et régional (secteur Industrie et Commerce) Tél. : (418) 691-5960	Favoriser l'utilisation du design industriel afin d'accroître la fabrication et la mise en marché de produits distinctifs de qualité à haute valeur ajoutée.	Sont visées par cette mesure, les sociétés qui exploitent au Québec une entreprise et qui, grâce à ce produit de design, apportent des retombées économiques au Québec.	

	<u>Hyperlien :</u> <u>Adresse</u>		<u>Description</u>	
	www.mic.gouv.qc.ca/credit-impot-design-industriel/index.html			
Programme d'appui au développement d'une cité de l'optique : volet commercialisation	Gilles Tellier Ministère du Développement économique et régional (secteur Industrie et Commerce) Tél. : (418) 691-5953	L'objectif général est de contribuer à positionner et à promouvoir la région de la Communauté métropolitaine de Québec comme pôle d'excellence d'envergure mondiale dans le domaine de l'optique, de la photonique et du laser (OPL). Les objectifs spécifiques visent à soutenir le développement des marchés de ce secteur, soutenir la commercialisation de nouveaux procédés et de nouveaux produits du domaine de l'OPL et soutenir la mise en oeuvre des activités de promotion de la région de Québec dans le domaine de l'OPL.	Pour être admissible, une entreprise doit être légalement constituée et être en activité dans la Communauté métropolitaine de Québec à la date de la demande, avoir 250 employés permanents ou moins, avoir un chiffre d'affaires inférieur à 25 M\$ et un actif total inférieur à 50 M\$ et oeuvrer dans le domaine manufacturier de l'OPL.	Chaque projet sera analysé à partir des critères suivants : contribution à l'atteinte des objectifs visés par le programme, importance des retombées économiques en matière d'emplois, d'investissements et d'exportations, capacité du requérant d'encadrer le projet, d'en assurer la gestion, le financement et la réalisation, et impact sur l'entreprise requérante en ce qui a trait aux points suivants : élargissement ou diversification de ses marchés, accélération de sa croissance, augmentation de ses ventes, commercialisation de nouveaux produits ou procédés et acquisition de connaissances. Les normes, sujettes à modification sans préavis, priment sur le présent résumé des conditions générales du programme.

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Industrie et commerce - Coordonnateur :

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Ristourne à impôt différé pour coopératives	Ministère du Développement économique et régional (secteur Industrie et Commerce) Direction des coopératives Tél. : (418) 691-5978	Cette mesure fiscale a pour but d'appuyer les coopératives de travail ou d'agriculture qui souhaitent accroître leur capitalisation. Elle vise à permettre de reporter l'imposition d'une ristourne admissible reçue sous forme de part privilégiée par un membre d'une coopérative admissible.	Les coopératives admissibles sont les coopératives de travail, les coopératives dont la majorité des membres exploitent une entreprise agricole enregistrée auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en tant qu'exploitation agricole au titre du Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le remboursement des taxes foncières et des compensations, les fédérations de coopératives dont la majorité des membres sont des coopératives admissibles ou des personnes qui exploitent une entreprise enregistrée auprès du MAPAQ en tant qu'exploitation agricole et enfin, les confédérations de fédérations de coopératives dont la majorité des fédérations membres sont des fédérations admissibles.	La direction générale d'une coopérative admissible doit s'exercer au Québec et verser au moins la moitié de ses salaires à des employés d'un établissement situé au Québec, et son taux de capitalisation doit être d'au plus 50 %.
Fonds d'investissements régionaux pour femmes entrepreneures dans les cinq régions ressources suivantes : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Mauricie et Saguenay-Lac-Saint-Jean.	Veronica Acuna Ministère du Développement économique et régional (secteur Industrie et Commerce) Tél. : (418) 691-5698, poste 4846	Les principaux objectifs de ces fonds qui vont des organismes à but non lucratif sont : améliorer l'accès au financement en participant au financement des projets soumis par les femmes, de faire la promotion de l'entrepreneuriat féminin sur le territoire régional et d'offrir divers services techniques tels que de la formation, du conseil, du réseautage et de la référence.	Ce fonds s'adresse aux femmes qui sont déjà entrepreneures ou qui ont un projet d'entreprise.	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Industrie et commerce - Coordonnateur :

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Fonds d'investissements pour l'entrepreneuriat au féminin (FIEF) de la Côte-Nord	Veronica Acuna Ministère du Développement économique et régional (secteur Industrie et Commerce) Tél. : (418) 691-5698, poste 4846	Les principaux objectifs de ce fonds sont d'appuyer financièrement les projets menés par des femmes entrepreneures, d'encadrer et d'accompagner les entrepreneures dans les différentes étapes du développement de leur entreprise et de promouvoir l'entrepreneuriat féminin sur la Côte-Nord.	Ce fonds s'adresse aux femmes qui sont déjà entrepreneures et à celles qui ont un projet d'entreprise.	
Politique maritime du Québec	Jean Hémond Ministère du Développement économique et régional (secteur Industrie et Commerce) Tél. : (418) 691-5698, poste 4893	Cette politique vise à permettre à l'industrie maritime québécoise de bénéficier de mesures semblables à celles d'autres pays favorisant l'exportation de navires.	La politique maritime comprend trois volets, soit : un crédit d'impôt remboursable pour les constructeurs de navires (chantiers maritimes), une réduction de la taxe sur le capital pour l'acquisition de navires destinés à la navigation en eaux internationales (armateurs) et enfin, un congé fiscal accordé aux marins qui résident au Québec et qui sont affectés au transport international de marchandises.	
Hyperlien :				
Adresse		Description		
www.mic.gouv.qc.ca/aide/fiches/maritime.html				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Régions

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Fonds de développement régional	Conseil régional de développement (CRD) de la région	<p>Trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre la réalisation de projets régionaux structurants jugés prioritaires par le CRD. - Permettre le financement de mesures prévues dans les ententes spécifiques de régionalisation. - Permettre le financement de projets de diversification économique dans les 12 régions visées par la mesure. 	<p>Les organismes incorporés et sans but lucratif, les MRC, les municipalités, les organismes du secteur public rattachés aux réseaux de l'éducation, de la santé, des services sociaux et du secteur périmunicipal, les conseils de bande et les coopératives dont les activités sont similaires à celles d'un organisme sans but lucratif. Pour le volet diversification économique seulement ajouter les sociétés ou personnes morales autres qu'un organisme à but non lucratif.</p>	<p>Aide financière sous forme de subvention (s'adresser au CRD de la région).</p>

		<u>Hyperlien :</u>		
		<u>Adresse</u>	<u>Description</u>	
		www.mreg.gouv.qc.ca	Site Internet du ministère du Développement économique et régional	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Régions

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
<p>Développement local</p> <p>Les mesures de développement local sont placées sous la responsabilité des CLD implantés dans toutes les MRC du Québec dans les territoires équivalents.</p> <p>Aide financière accordée aux entreprises par les CLD.</p>	<p>Centre local de développement (CLD) de la MRC ou du territoire équivalent</p>	<p>Soutenir des projets d'entreprises d'économie sociale (Démarrage, expansion, consolidation).</p> <p>Aider les jeunes entrepreneurs à démarrer leur première entreprise en leur offrant un soutien technique et financier (Démarrage, réalisation d'études, formation, relève).</p> <p>Appuyer les initiatives provenant des milieux ruraux.</p> <p>Favoriser le démarrage, l'expansion d'entreprises ou la relève (Fonds local d'investissement).</p>	<p>Organismes sans but lucratif et incorporés et coopératives.</p> <p>Entrepreneurs de 35 ans et moins.</p> <p>Organismes sans but lucratif, coopératives, MRC ou municipalités rurales.</p> <p>Toute entreprise en démarrage ou en expansion, y inclus celles de l'économie sociale. Pour le volet relève, les entrepreneurs de moins de 35 ans.</p>	<p>Aide financière sous forme de subvention (s'adresser au CLD de son territoire).</p> <p>Aide financière accordée sous forme de subvention au démarrage (s'adresser au CLD de son territoire).</p> <p>Aide financière sous forme de subvention (s'adresser au CLD de son territoire).</p> <p>Aide financière accordée sous forme de prêt, de prêt participatif, de garantie de prêt. (s'adresser au CLD de son territoire).</p>
		<p>-----</p> <p>Hyperlien :</p>		
		<p>Adresse</p>	<p>Description</p>	
		<p>www.mreg.gouv.qc.ca</p>	<p>Site Internet du ministère du Développement économique et régional</p>	
<p>Fonds conjoncturel de développement</p>	<p>Ministère du Développement économique et régional</p>	<p>Répondre à des situations particulières ou conjoncturelles.</p> <p>Permettre la réalisation de projets interrégionaux structurants jugés prioritaires.</p>	<p>Les organismes sans but lucratif, les municipalités, les MRC et les conseils de bande.</p>	<p>Aide financière sous forme de subvention (s'adresser au bureau régional du MDER).</p>
		<p>-----</p> <p>Hyperlien :</p>		
		<p>Adresse</p>	<p>Description</p>	
		<p>www.mreg.gouv.qc.ca</p>	<p>Site Internet du ministère du Développement économique et régional</p>	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Régions

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de soutien aux projets économiques (PSPE) (Réservé aux régions ressources et aux 20 MRC moins favorisées des régions centrales)	Ministère du Développement économique et régional	Appuyer les investissements des PME ayant pour objet de favoriser la réalisation de projets de développement d'entreprises et la création d'emplois.	Les entreprises privées à but lucratif et les coopératives dont les activités sont similaires à celles d'une entreprise privée à but lucratif. Les entreprises manufacturières, touristiques, environnementales et, de manière propre à chaque région, des entreprises dont les activités s'inscrivent dans les priorités de développement établies dans le plan stratégique de la région. Sont exclues des entreprises de commerce au détail, de commerce de gros et de la restauration. Cependant, les projets d'entreprises liées à des activités de commerce au détail, pour les entreprises localisées dans la région du Nord-du-Québec, au nord du 55e parallèle, pourront être considérés.	Aide financière sous forme de subvention (s'adresser au bureau régional du MDER).

Hyperlien :			Description	
Adresse			Description	
www.mreg.gouv.qc.ca			Site Internet du ministère du Développement économique et régional	
Plans de relance propres à certaines régions ou MRC	Ministère du Développement économique et régional	Plan de relance de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Plan de relance de l'Est de la Minganie. Plan de relance de la Basse-Côte-Nord.		S'adresser au bureau régional du MDER pour obtenir de l'information sur les divers programmes et mesures.

Hyperlien :			Description	
Adresse			Description	
www.mreg.gouv.qc.ca			Site Internet du ministère du Développement économique et régional	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Régions

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Les produits du terroir	Ministère du Développement économique et régional	Mettre en valeur les produits agroalimentaires et agroforestiers de qualité, représentatifs des terroirs locaux et régionaux.	Les entrepreneurs (producteurs-exploitants, coopératives, travailleurs autonomes, artisans) des territoires éligibles qui détiennent le savoir-faire nécessaire à la réalisation du projet.	Subvention maximale de 25 000 \$ (s'adresser au bureau régional du MDER).

		Hyperlien :		
		Adresse	Description	
		www.mreg.gouv.qc.ca/	Site Internet du ministère du Développement économique et régional	
Fonds de soutien au développement de créneaux d'excellence dans les régions ressources	Ministère du Développement économique et régional	Accélérer la diversification de l'économie des régions ressources par le développement de certains créneaux d'excellence priorisés par les régions.	Les organismes sans but lucratif et légalement constitués, les organismes des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, les coopératives, les corporations privées à but lucratif, les conseils de bande des communautés autochtones.	Aide financière sous forme de subvention (s'adresser au bureau régional du MDER).

		Hyperlien :		
		Adresse	Description	
		www.mreg.gouv.qc.ca	Site Internet du ministère du Développement économique et régional	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Régions

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Mesures de la Politique nationale de la ruralité Pacte rural	Les MRC et territoires assimilés, qui ne sont pas constitués en MRC, mais qui sont couverts par la Politique nationale de la ruralité.	Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales. Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction. Soutenir l'engagement des citoyens envers le développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural.	Les municipalités, organismes municipaux et MRC, les conseils de bande des communautés autochtones identifiés dans le Pacte rural, les organismes à but non lucratif et incorporés, les coopératives de solidarité et les coopératives de consommateurs, les organismes des réseaux de l'éducation, de la santé ou des services sociaux couvrant en tout ou en partie le territoire identifié dans le Pacte rural.	Aide financière sous forme de subvention (s'adresser à la MRC de son territoire).

Hyperlien :				
Adresse			Description	
www.mreg.gouv.qc.ca			Site Internet du ministère du Développement économique et régional	

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Tourisme - Coordonnateur : Louise Séguin (418) 643-3184

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de soutien au développement de l'offre - volet soutien financier aux études	Louise Séguin	Favoriser la réalisation d'études de faisabilité quant à des projets d'investissement ou à des secteurs d'activité susceptibles de contribuer au développement de l'industrie touristique québécoise.	<p>Réalisation d'un plan d'affaires ou de redressement d'une entreprise.</p> <p>Étude d'opportunité, de faisabilité technique et financière d'un projet d'investissement ou pour un secteur d'activité.</p> <p>Définition d'un concept de produit ou d'un projet touristique.</p> <p>Analyse de marché et élaboration d'une stratégie de marketing d'un projet d'investissement ou pour un secteur d'activité.</p> <p>Élaboration d'un plan directeur d'aménagement, de développement et de gestion d'un site ou d'un produit offrant d'excellentes perspectives d'attrait touristique auprès d'une clientèle nationale ou internationale.</p>	<p>Fournir plus d'une offre de services professionnels ainsi qu'un devis d'étude à la satisfaction de Tourisme Québec.</p> <p>L'aide financière doit avoir un caractère indicatif à la réalisation de l'étude.</p> <p>L'étude doit être réalisée par une firme d'experts-conseils reconnue.</p> <p>Le projet doit présenter un intérêt en regard des objectifs touristiques de Tourisme Québec.</p> <p>Le projet doit être entrepris dans les douze mois suivant les conclusions de l'étude.</p>
		<p>Hyperlien :</p> <p>Adresse Description</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>www.boujourquebec.com/programmes</p>		

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Tourisme - Coordonnateur : Louise Séguin (418) 643-3184

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de soutien au développement de l'offre touristique - soutien financier aux manifestations touristiques	Louise Séguin	Soutenir financièrement les manifestations à caractère touristique au Québec.	Être promoteur d'une manifestation à caractère touristique.	Analyse selon : <ul style="list-style-type: none"> - le volume de touristes attirés par la manifestation; - la visibilité offerte à la promotion de la destination touristique québécoise; - la part du financement public par rapport au budget d'exploitation.

<u>Hyperlien :</u>				
Adresse			Description	

www.boujourquebec.com/programmes				

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INDIVIDUS, ENTREPRISES ET ORGANISMES

Édition: 3

Ministère du Développement économique et régional - Tourisme - Coordonnateur : Louise Séguin (418) 643-3184

PROGRAMME OU MESURE	RESPONSABLE	OBJECTIFS	ADMISSIBILITÉ (Principales clientèles)	CRITÈRES ET MODALITÉS
Programme de soutien au développement de l'offre touristique - volet soutien financier aux projets d'investissement touristique	Louise Séguin	Améliorer, à l'étape du démarrage d'un projet, les conditions de réalisation des investissements touristiques qui contribueront à rehausser l'offre touristique et à développer les produits touristiques prioritaires du Québec.	<p>Projet d'implantation, d'expansion ou de modernisation d'un projet ayant trait à : un attrait touristique à caractère culturel, naturel, sportif ou du type attraction; un centre d'activités touristiques permettant la pratique d'activités de loisir, d'aventure et de grande nature; un équipement touristique du type infrastructure ou un matériel nécessaire au développement d'une nouvelle prestation touristique ou d'un nouveau segment de marché; un camping; une pourvoirie; une croisière-excursion.</p> <p>Projet de consolidation ou de diversification d'un établissement d'hébergement ou d'un centre de ski alpin.</p> <p>Sont exclus : les restaurants non intégrés à l'une des catégories précédentes et le matériel mobile servant à du nolisement, ainsi que les services de transport de passagers ne servant pas principalement à l'offre d'une prestation touristique.</p>	<p>Le projet doit être entrepris dans les douze mois suivant l'offre d'une aide financière et être parachevé au cours des 24 mois suivant le début des travaux.</p> <p>L'aide financière doit avoir un caractère incitatif à la réalisation du projet.</p> <p>L'entreprise doit présenter un plan d'affaires à la satisfaction de Tourisme Québec.</p>

		<u>Hyperlien :</u>		
		Adresse	Description	
		www.boujourquebec.com/programmes		

